



Assemblée générale

Cinquante-septième session

40^e séance plénière

Jeudi 31 octobre 2002, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 52 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

(A/57/387 et Corr.1)

M. Nikolov (Ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Je fais ma déclaration au nom de mon Représentant permanent qui ne peut pas être parmi nous ce matin.

En adoptant la Déclaration du Millénaire, l'Organisation des Nations Unies a présenté au monde sa vision pour le siècle nouveau. Cette vision était liée à des objectifs mesurables qui comprennent des objectifs précis assortis de délais. En outre, le Secrétaire général a présenté un plan de campagne (A/56/326) des mesures à prendre pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement.

Avec la définition des nouveaux objectifs de développement, la réforme des opérations de maintien de la paix, une meilleure cohérence et la création de nouveaux partenariats, le plan de campagne fait partie des nouvelles caractéristiques d'une Organisation des Nations Unies, désireuse et capable de répondre aux exigences et défis du nouveau millénaire.

Mais le renforcement de l'ONU ne peut se réaliser complètement sans deux conditions de base : l'élaboration d'un programme axé sur les questions

d'une importance fondamentale pour la planète et la réforme des organes principaux de l'Organisation. Nous avons réussi à élaborer un ordre du jour approprié. Le programme de travail de l'Organisation, tel qu'envisagé dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/57/387), y compris en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme et de l'information, mérite notre plein appui.

L'Organisation des Nations Unies a également obtenu des résultats remarquables dans le renforcement de sa capacité de combattre le terrorisme ainsi que dans deux domaines vitaux : le financement du développement et le développement durable. D'un autre côté, si notre programme a un talon d'Achille, il doit être identifié tout comme les insuffisances et les retards dans la réforme des organes principaux de l'Organisation.

Monsieur le Président, en donnant à cette question un caractère tout à fait prioritaire à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, vous avez non seulement répondu à nos attentes mais également fourni l'occasion de réactiver la réforme de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Pour que ce processus aboutisse, l'adhésion des États Membres est nécessaire tout comme le travail du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité et celui des facilitateurs pour les consultations à participation non limitée sur la revitalisation du travail de l'Assemblée générale.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Il est impératif de reconnaître, dans le contexte des délibérations sur le renforcement de l'organisation des Nations Unies, que cette question transcende les intérêts nationaux de chaque État Membre. Si nous voulons que les Nations Unies soient une Organisation plus utile, plus puissante et plus efficace en cette ère de mondialisation, elle ne doit pas se réduire à une simple somme d'intérêts nationaux. Tel devrait être le point de départ de notre intention de réformer le système des Nations Unies. Nous devons être guidés par l'idée qu'une réforme complète de l'Organisation ne peut se faire sans l'élargissement du Conseil de sécurité, la revitalisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et une gestion et une administration plus performantes.

S'agissant de l'objectif global, nous devons rechercher une émancipation complète de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'institution multilatérale avec une Assemblée générale qui soit non seulement revitalisée mais aussi capable d'utiliser ses pleines capacités, un Conseil de sécurité qui soit pleinement représentatif des États Membres de l'ONU et un Secrétariat rationalisé qui réponde aux besoins et aux intérêts de tous les États Membres.

Ce que Raymond Aaron a appelé le germe d'une conscience universelle doit devenir le principal ingrédient permettant d'approfondir le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

D'après la Charte, l'architecture de l'Organisation des Nations Unies repose sur trois piliers – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétariat – dont l'égale importance doit être soulignée. Mais l'Assemblée générale est de plus en plus perçue comme le pilier le plus faible des trois. Son problème principal semble provenir de ce que l'on pourrait appeler une inertie sans fin, en dépit du fait que depuis la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, de nombreuses résolutions sur sa revitalisation ont été adoptées.

Cela est un signal plus que clair. Pour revitaliser l'Assemblée générale, nous devons trouver les moyens de refaçonner et de restructurer son programme, ses méthodes de travail et ses procédures. L'Assemblée générale ne doit pas exercer ses fonctions comme un organe saisonnier. L'Assemblée générale, avec ses organes de travail, tels que la présidence, le Bureau et d'autres, doit jouer un rôle actif pour concevoir, faire connaître et mettre en oeuvre les politiques des Nations

Unies sur les questions mondiales, qui doivent être au coeur de ses activités. Les récentes mesures visant à améliorer certaines méthodes de travail de l'Assemblée doivent être considérées comme une première étape dans la bonne direction.

Dans la Déclaration du Millénaire, les États Membres ont déjà pris le ferme engagement de réformer le système des Nations Unies, en réaffirmant la position centrale de l'Assemblée générale comme le principal organe délibérant, directif et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. L'on peut difficilement imaginer la façon dont ce rôle pourrait être sauvegardé sans une réforme fondamentale de l'Assemblée générale.

Il ne fait pas de doute que la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale est une question clef du débat en cours sur la réforme. Une étroite coopération et une coordination entre les deux organes semblent nécessaires, surtout pour des discussions sur des questions très importantes pour l'Organisation dans son ensemble. Si nous sommes d'accord avec l'évaluation faite par notre collègue, l'Ambassadeur Mahbubani, de Singapour, à savoir qu'une relation symbiotique essentielle existe entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, nous devons alors accepter la nécessité de restructurer l'Assemblée générale au lieu de la revitaliser. C'est la seule façon de préserver l'équilibre entre un Conseil de sécurité réformé et l'Assemblée générale.

Au cours du récent débat sur le rapport du Conseil de sécurité, plusieurs délégations se sont clairement engagées à faire en sorte que la réforme soit globale et qu'elle comprenne l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres permanents et non permanents et l'amélioration de ses méthodes de travail et du processus de prise de décisions du Conseil, et qu'elle assure équilibre, représentativité et légitimité au Conseil, reflétant ainsi la réalité contemporaine.

Dans le même temps, nous sommes d'accord avec les mises en garde contre des solutions improvisées, comme celle lancée par l'Ambassadeur Schumacher de l'Allemagne. Nous pensons que la façon la plus efficace de les éviter est de mener un processus de réforme graduel. Nous ne devons pas oublier que nous sommes en fin de compte responsables du rythme et de la portée du processus de réforme.

Il appartient aux États Membres de décider du dosage de la volonté politique nécessaire pour faire aboutir le travail du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil. D'un autre côté, nous devons être conscients de ce que l'autorité de l'Organisation dans son ensemble et la crédibilité et la légitimité du Conseil de sécurité sont en jeu. Pour promouvoir la gouvernance mondiale, comme l'un de nos collègues, l'Ambassadeur Vento, de l'Italie, l'a dit à juste titre lors du débat déjà mentionné, le Conseil a besoin d'un véritable leadership fondé sur une vision collective et des valeurs et des intérêts communs.

De nombreux peuples, dont celui de la République de Macédoine, partagent la vision d'un monde qui doit évoluer de l'interdépendance vers une communauté mondiale intégrée, avec un avenir, des responsabilités et une prospérité communs et surtout des valeurs communes. Peut-on imaginer un tel paradigme de progrès sans une organisation comme l'ONU? Cela m'est impossible. Nous ne pouvons pas non plus imaginer que l'ONU puisse servir ces objectifs sans une réforme profonde de ses organes principaux allant dans le sens d'une telle vision.

Assez souvent, durant nos discussions sur le renforcement des Nations Unies, l'on parle de la nécessité absolue pour l'Organisation d'être à la fois efficiente et efficace. Dans ce contexte, je voudrais citer un ancien collègue, l'Ambassadeur Perkins : « Être efficace signifie faire le bien. Être efficient signifie le faire bien ». Faisons en sorte que ces paroles avisées nous inspirent alors que nous entreprenons la noble tâche du travail de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

M. Stanczyk (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer moi aussi la gratitude de mon pays pour les efforts que fait le Secrétaire général pour continuer d'élargir la portée des réformes et de moderniser l'Organisation. Les mesures de réforme présentées dans le rapport du Secrétaire général (S/2002/387) constituent une contribution nécessaire et utile à l'application des nobles objectifs de la Déclaration du Millénaire.

La réforme et l'adaptation de l'Organisation des Nations Unies, pour qu'elle réponde aux exigences et besoins actuels peuvent et doivent se poursuivre à différents niveaux. Le ministre des affaires étrangères de la République de Pologne, M. Wladzimirz Cimoszewicz, a appelé, au cours du débat général de

cette session, à l'élaboration d'un document qui pourrait être considéré comme un nouvel acte des Nations Unies à l'aube du XXI^e siècle et qui pourrait donner une nouvelle impulsion aux principes, organes et mécanismes de l'Organisation et lui permettre de mieux réagir aux défis qui dominent, aujourd'hui, la vie de la communauté internationale.

Quatre groupes de problèmes fondamentaux ont été définis et un mécanisme approprié, initialement sous la forme d'un groupe de personnalités, a été suggéré. Nous voulons échanger des idées à ce sujet avec l'ensemble des Membres de l'ONU. Nous prenons dûment note du fait que les propositions de réforme avancées par le Secrétaire général mettent l'accent sur une série de mesures d'amélioration de la gestion et de l'efficacité relevant de son propre domaine de responsabilités et de compétences destinées à assurer un meilleur service pour les États Membres. Par conséquent, les principaux aspects politiques de la réforme de l'ONU relèvent de la compétence des États Membres et exigent, de ce fait, des efforts concertés de leur part.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de votre initiative, venue à point nommé, consistant à convoquer des consultations officieuses, qui se sont tenues le 24 octobre, avant le débat présent. Cela a permis un échange de vues et un dialogue sur les propositions de réforme entre les États Membres et la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette.

La Pologne suit ce débat avec le plus grand intérêt et partage bon nombre d'opinions qui ont été exprimées à cette occasion. Nous nous alignons en particulier sur la déclaration de l'Ambassadeur Løj, du Danemark, qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne et des pays associés.

À ce stade du débat, j'aimerais faire part aux autres États Membres de certains commentaires d'ordre général ainsi que de remarques sur les questions présentées dans le document A/57/387 auxquelles mon gouvernement attache une grande importance. Nous commençons par ce qu'a déclaré le Secrétaire général à plusieurs reprises, à savoir que toute réforme prend un certain temps. Nous espérons que cette nouvelle initiative donnera un nouvel élan à la réforme de l'ONU, en s'appuyant sur les résultats enregistrés ainsi que sur les enseignements retirés jusqu'à présent et qu'elle se concentrera sur des objectifs bien définis et sur des réalisations mesurables, prévisibles et viables.

Mais pour y parvenir, il faut promouvoir et renforcer la confiance mutuelle, la coopération et les consultations entre les États Membres et le Secrétariat. C'est une condition sine qua non, étant donné que la réforme et son aboutissement constituent une responsabilité partagée tant par les États Membres que par le Secrétariat.

Ma délégation estime que la force de ce rapport sur la réforme provient de ce qu'il met l'accent sur un nombre choisi de questions en évitant la tentation naturelle de tout couvrir et d'étendre l'exercice de réforme à trop de problèmes en même temps. Ce document de réforme énonce les buts et objectifs qu'il s'agit d'atteindre. Nous nous félicitons de la présentation d'un calendrier comportant des dates précises pour nombre de décisions, ce qui est une démarche appropriée pour accroître le niveau de spécificité du processus de réforme.

Notre analyse du document concernant le programme pour aller plus loin dans le changement nous incite à conclure qu'il reflète fidèlement la situation actuelle et présente un diagnostic convaincant sur les lacunes existantes. Jusqu'à présent, la presque totalité des États Membres et le Secrétariat peuvent tomber d'accord. Mais pour ce qui est des mesures proposées pour mettre en oeuvre ces objectifs, la Pologne, tout en appuyant de tout coeur la plupart d'entre elles, voudrait suggérer qu'elles soient développées davantage. Dans certains autres cas, nous aimerions que des éclaircissements supplémentaires soient apportés pour dissiper nos doutes.

Nous sommes pour l'essentiel d'accord avec la décision 1 dans laquelle le Secrétaire général annonce son prochain budget-programme pour 2004-2005 en disant qu'il reflétera mieux les priorités arrêtées lors de l'Assemblée du Millénaire. À ce stade, il s'agit d'une déclaration d'intention qui correspond et qui est liée à nombre d'autres mesures destinées à rationaliser les processus de planification et de budgétisation, améliorations requises par une budgétisation axée sur les résultats et par l'élargissement de ce concept aux opérations de maintien de la paix. Cet ensemble de mesures qui, globalement, reflètent la notion d'une gestion axée sur les résultats nécessite de toute évidence un examen technique plus approfondi au niveau des experts.

Le Secrétaire général réitère également une proposition qu'il avait déjà faite concernant les

clauses-couperets qui, au cours des années précédentes, avaient fait l'objet de certaines réserves. À ce stade, nous aimerions indiquer qu'il serait utile d'examiner également la façon dont les besoins naissants et de nouveaux programmes et activités supplémentaires peuvent être mieux pris en compte grâce à une rationalisation des processus de planification et de budgétisation. Une façon de traiter la question est d'identifier les activités et les projets existants qui ne revêtent pas une importance immédiate, dont l'impact est moindre et qui pourraient être reportés ou mis en oeuvre par une autre organisation internationale, voire par des institutions scientifiques ou de formation ou par la société civile. La technique axée sur les résultats qui met l'accent sur l'impact et sur des résultats mesurables et réalistes permet aujourd'hui, plus que par le passé, de déterminer la nature de ces activités. Les ressources ainsi dégagées pourraient alors être réorientées vers de nouveaux domaines prioritaires. L'Assemblée générale pourrait revenir sur certaines de ses précédentes résolutions adoptées par consensus appelant à l'identification d'activités obsolètes, inefficaces ou ne présentant qu'un intérêt marginal. Le titre de ces résolutions n'était pas très diplomatique et avait des connotations péjoratives, voire offensantes, et pourrait être modifié, mais l'idée sous-tendant ce processus est bonne et pourrait être mieux appliquée aux besoins actuels.

Pour donner un exemple des décisions qui bénéficient de notre appui total, permettez-moi de citer la décision 5, qui vise à renforcer la capacité de gestion du Haut Commissariat aux droits de l'homme. C'est un domaine d'activités de l'ONU où mon pays a accumulé une certaine expérience au fil des ans et plus récemment grâce à la présidence de la Commission des droits de l'homme. Nous attendons avec intérêt les conclusions et les recommandations orientées vers l'action de l'examen de la gestion demandé par l'Assemblée générale, actuellement entrepris par le Bureau des services de contrôle interne.

Parmi l'ensemble de mesures à propos desquelles la Pologne conserve quelques doutes et réserves se trouve la décision 8, qui envisage de rationaliser le réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux, en commençant par l'Europe occidentale. L'argument en faveur de cette mesure, qui signifie la fermeture de certains centres d'information, est la rationalisation et la réduction des coûts. D'après l'expérience de la Pologne, ces centres

d'information ont démontré qu'ils sont un instrument puissant à la disposition de l'Organisation et jouent un rôle clef en ce qui concerne l'information, la liaison avec la société civile et la sensibilisation du grand public aux activités de l'ONU. Ces objectifs constituent une partie essentielle de la nouvelle structure du Département de l'information envisagée dans la décision 6. Décider hâtivement de fermer des centres qui fonctionnent bien par souci de rationalisation et d'économie et qui ont en tout premier lieu été définis comme étant utiles pourrait s'avérer plus néfaste qu'avantageux. Par conséquent, il faut faire montre de prudence à cet égard. Si le Secrétaire général décide de mettre à exécution son intention de créer un pôle en Europe occidentale, nous recommandons que cela ne constitue qu'un projet pilote de portée limitée, et les résultats et les répercussions de ce projet pourraient être correctement évalués et communiqués aux États Membres avant d'aller plus loin dans ce domaine.

Le débat approfondi d'hier et celui d'aujourd'hui nous permettent de mieux comprendre où nous en sommes et d'apprécier les réformes dont nous sommes saisis à ce stade. Nombre de mesures proposées sont de nature extrêmement technique et nécessitent un débat plus approfondi de la part des experts. Il vaudrait mieux que des questions concernant la réforme des processus de planification et de budgétisation, ainsi que la gestion des ressources humaines et des conférences, soient abordées à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. De même, d'autres questions peuvent être utilement examinées par les autres grandes commissions de l'Assemblée.

Si la pratique établie peut servir de guide, l'Assemblée générale pourrait, à un moment donné, décider de créer un mécanisme spécialisé, un groupe de travail, qui pourrait développer davantage et plus en détail les mesures de réforme. Ma délégation est prête à participer à ces efforts au mieux de ses capacités.

M. Sychov (Biélorus) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer notre sincère gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rapport qu'il a établi. Notre délégation prend acte de l'intention du Secrétaire général de poursuivre l'amélioration de l'Organisation et de l'adapter aux exigences des États Membres et aux nouveaux défis de notre époque. La réforme globale de l'ONU reste l'un des éléments du processus de développement du système des Nations Unies. L'Organisation ne sera pas

à même de progresser dans le règlement des problèmes les plus pressants de ce siècle sans une reconnaissance commune que les règles et les structures régissant ses activités devraient être plus cohérentes, prévisibles et surtout efficaces.

La tâche principale qui nous attend aujourd'hui est de déterminer les domaines les plus importants où l'activité de l'ONU peut être améliorée afin de renforcer au mieux les possibilités offertes par l'Organisation pour mettre en oeuvre les directives contenues dans la Déclaration du Millénaire ainsi que dans les documents finals de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable.

La récente adoption de ces programmes a indubitablement prédéterminé la nécessité de procéder à une analyse et à une évaluation minutieuses de toutes les activités de l'Organisation, y compris la redistribution de ses ressources financières.

À cet égard, nous attendons avec intérêt le projet de budget-programme révisé pour l'exercice biennal 2004-2005 que le Secrétaire général doit soumettre l'an prochain à l'Assemblée générale pour examen qui reflètera les priorités prévues par les Conférences internationales susmentionnées. Grâce à ce projet de budget-programme révisé et à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ainsi que des décisions adoptées à Monterrey et à Johannesburg, nous espérons promouvoir les principes d'intégrité et d'universalité.

La délégation biélorussienne est d'avis qu'une attention égale devrait être accordée à tous les objectifs formulés dans la Déclaration du Millénaire, dont nombre ont été précisés dans les décisions adoptées à Monterrey et à Johannesburg.

Les objectifs cités plus haut, comme chacun sait, couvrent un large éventail de tâches dans des domaines tels que le rattrapage des retards économiques et l'élimination de la pauvreté, la protection et la promotion de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, les mesures en matière de sécurité internationale et de désarmement et la protection de l'environnement.

Nous notons avec intérêt l'intention du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'élaborer et d'appliquer un plan en coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif des affaires humanitaires dans le but

de renforcer, au niveau du pays, les actions menées par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

Nous espérons que l'Assemblée générale procédera à un examen d'ensemble de ce document important et montrera le vif intérêt qu'il mérite.

Nous espérons aussi que les mesures devant être prises ultérieurement pour renforcer le système des Nations Unies seront adoptées en tenant compte des intérêts de tous les États, quel que soit le niveau de développement socioéconomique qu'ils ont atteint. L'ONU doit faciliter la mise en route d'un mouvement stable et irréversible dans le développement socioéconomique de tous les États, notamment grâce à leur intégration effective à l'économie mondiale, faute de quoi nous continuerons de faire face à des situations où, du fait par exemple de crises financières de grande envergure, des États en développement dynamiques sont relégués au rang de bénéficiaires de l'aide internationale au développement.

La République du Bélarus appuie les propositions du Secrétaire général visant à poursuivre l'amélioration des activités de l'ONU dans le domaine de l'information. Nous prévoyons que, suite à la restructuration proposée, le personnel du Département de l'information sera à même d'améliorer la portée de ses produits médiatiques, en tenant compte des caractéristiques des différentes régions et de la nécessité de diffuser des informations sur les activités de l'ONU qui concernent directement un auditoire particulier. L'expérience qu'a acquise le Bélarus dans sa coopération avec la Radio de l'ONU pour informer le public bélarussien montre que les documents d'information établis en tenant dûment compte des intérêts nationaux sont les plus judicieux.

Nous sommes certains que, lors de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, nous devrions envisager l'allocation de ressources suffisantes pour veiller à utiliser des technologies de pointe dans les activités du Département de l'information et pour fournir des services d'information aux États Membres.

La nécessité de procéder à des réformes structurelles au sein de l'ONU ne devrait pas éclipser les mesures destinées à rationaliser les aspects organisationnels des activités de l'ONU. À cet égard, les mesures proposées en vue de poursuivre l'amélioration et la rationalisation de l'établissement et

de la présentation des rapports méritent une attention particulière.

Nous approuvons en règle générale la démarche visant à réduire le nombre des rapports et à en améliorer la qualité. Le Bélarus appuie le souhait du Secrétaire général de produire des rapports plus analytiques, plus riches en information et mieux ciblés sur les mesures proposées et recommandées. En même temps, nous considérons qu'il importe, dans l'établissement des rapports, de respecter le principe de l'examen de chaque situation au cas par cas en tenant dûment compte de l'avis des pays dans l'intérêt desquels le rapport a été demandé.

La réforme de l'ONU ne pourra être menée à bien sans modifier le système de planification et de budgétisation qui exige une analyse et un réexamen sérieux afin de réaffecter les ressources conformément aux priorités approuvées de l'Organisation.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction de l'amélioration de la situation financière de l'ONU enregistrée ces dernières années. En même temps, il ne faut pas oublier que cela intervient dans le contexte de la multiplication constante des activités de l'ONU due à la mondialisation et aux nouveaux défis actuels.

Nous ne pouvons souscrire à l'approche, à notre avis simplifiée à l'extrême, suggérée dans le rapport pour l'examen de la plupart des questions complexes relatives aux processus de budgétisation et de planification.

Le Bélarus est prêt à souscrire à la proposition de passer d'un plan à moyen terme à un plan portant sur deux ans de simplifier son élaboration. Toutefois, nous émettons des doutes quant à la nécessité d'autoriser le Secrétaire général à réaffecter des ressources entre les programmes et les rubriques budgétaires à concurrence de 10 % pour un cycle budgétaire donné. Je voudrais rappeler que la distribution et la réaffectation des ressources entre programmes est une question extrêmement délicate reflétant un équilibre entre les intérêts des principaux groupes de pays.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la délégation bélarussienne est disposée à coopérer de façon constructive à l'examen des propositions présentées par le Secrétaire général sur la base de nos intérêts communs, tels qu'affirmés dans la Déclaration du Millénaire, pour réformer l'ONU en vue de la transformer en une organisation universelle et

institutionnellement forte, capable de résoudre les questions complexes de notre époque.

M. Jalango (Kenya) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'exprimer l'appréciation de ma délégation pour la manière dont le Président de l'Assemblée mène nos délibérations sur cet important sujet. Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Le rapport est opportun et complet et fournit des directives utiles pour lancer les réformes de nature à renforcer notre Organisation. Nous apprécions le fait que le Secrétaire général incorpore dans son rapport des domaines que les diverses délégations avaient identifiés comme prioritaires et nécessitant de plus amples clarifications.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Égypte au nom du Groupe africain, ainsi qu'au document officieux qui a été distribué et qui énonce les préoccupations des États africains. Ma délégation s'associe également à la déclaration faite plus tôt par le Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous reconnaissons que les objectifs prioritaires pour le nouveau siècle présentés dans le rapport sont ceux que cite la Déclaration du Millénaire (A/RES/55/2) – à savoir la lutte pour le développement de tous les peuples du monde, la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie, la lutte contre l'injustice, la lutte contre la violence, la terreur et la criminalité et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète. Toutefois, ma délégation considère que, pour que toutes ces priorités soient véritablement complètes, il faut qu'elles complètent les objectifs fixés lors d'autres conférences, comme la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable.

Ma délégation est convaincue que la situation politique et socioéconomique qui règne aujourd'hui dans le monde, à l'heure de la mondialisation, exige une institution multilatérale forte et performante. C'est pourquoi nous ajoutons notre voix à celles qui ont appelé à réaffirmer et à renforcer la responsabilité essentielle de l'Organisation en matière d'action collective. C'est en effet le principe directeur qui a amené nos dirigeants à adopter le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et à

transformer l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine. Nous avons en effet compris que nos économies et nos structures politiques ne pouvaient pas, individuellement, faire face à la concurrence sur la scène internationale.

Nous notons avec préoccupation que le financement provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies continue d'être insuffisant aussi bien pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) que pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). À cet égard, le Kenya appelle au renforcement du PNUE et d'ONU-Habitat au moyen d'un financement adéquat et prévisible qui permette à ces deux institutions de s'acquitter de leur mandat avec efficacité et en temps voulu.

Ma délégation appelle de ses vœux des mesures supplémentaires afin de resserrer la coordination entre le siège et les bureaux régionaux. Nous pensons que cela permettra d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois et d'assurer une utilisation rationnelle des ressources. Nous appuyons la proposition du Groupe des Nations Unies pour le développement de mettre en place un plan d'application pour renforcer la présence des Nations Unies dans les pays en développement. Néanmoins, pour que cette proposition soit utile, il faut qu'elle aille de pair avec l'octroi de ressources financières adéquates et d'un personnel approprié à tous les niveaux.

Ma délégation souhaiterait avoir des précisions supplémentaires sur le mandat du bureau du Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique et en particulier sur son rôle en ce qui concerne le suivi du NEPAD. Le Kenya appuie pleinement le point de vue du Groupe africain qui considère que ce bureau devrait être un bureau permanent au sein du système des Nations Unies qui s'occuperait des intérêts africains de façon continue.

En ce qui concerne les réformes de l'Assemblée générale, le Kenya approuve pleinement les résultats obtenus jusqu'à présent et se félicite de l'amendement de l'article 30 du Règlement intérieur, qui a permis de passer méthodiquement de la cinquante-sixième session à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale après l'élection rapide du Président et des Vice-Présidents. Nous demandons que cette mesure devienne systématique.

Le Kenya estime que l'Assemblée générale doit assumer son rôle en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies et appelle à la rationalisation de travaux de l'Assemblée générale et de son interaction avec les autres organes, principalement le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Ma délégation appuie pleinement la proposition tendant à ce que les points de l'ordre du jour et les résolutions soient examinés dans l'idée de réduire leur nombre ainsi que celle tendant à étudier les points récurrents de l'ordre du jour sur une base biennale et à regrouper les points traitant de questions communes afin d'économiser du temps et de l'argent. Nous invitons à la prudence pour faire en sorte que les questions importantes – notamment celles qui se rapportent aux pays en développement – reçoivent l'attention qu'elles méritent.

Ma délégation se félicite de l'initiative qu'a prise le Secrétaire général, et dont il trace les grandes lignes dans son rapport, en ce qui concerne l'appui aux droits de l'homme au niveau national en rationalisant les travaux des organes créés par les traités relatifs aux droits de l'homme, en améliorant les méthodes et les procédures de travail et en rationalisant la gestion. Cela permettra d'améliorer la situation financière du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Mais le Kenya souhaiterait que les élections des membres de la Commission des droits de l'homme soient organisées, conformément à la pratique établie, sur une base régionale. Ma délégation note les idées exposées par le Secrétaire général au paragraphe 46 du rapport mais souhaiterait avoir plus de précisions car elle considère qu'au sein de la Commission des droits de l'homme, la pratique veut qu'il y ait des positions communes.

Le Kenya se déclare de nouveau convaincu que les États Membres devraient être consultés en ce qui concerne tout plan visant à élargir les mandats des représentants résidents et que toutes les activités opérationnelles de l'Organisation doivent se conformer aux principes de neutralité et de multilatéralisme. En outre, le Kenya est fermement convaincu que les États parties aux différentes conventions doivent être consultés sur les mesures prises pour rationaliser les procédures et les règles en matière de présentation de rapports. Bien qu'il soit bon de n'établir qu'un seul rapport, il faudrait étudier en détail la viabilité de cette proposition en consultation avec les États Membres,

compte tenu des mandats qui établissent les procédures spéciales.

Ma délégation se félicite du rôle important que joue l'Organisation dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida. Comme l'Assemblée le sait, le continent africain est gravement touché par cette pandémie, qui a ramené notre développement des trente années en arrière et a aggravé la pauvreté. Le Kenya a créé un Conseil national pour la lutte contre le sida, et nous notons avec satisfaction que la prévalence de l'infection a baissé de façon sensible depuis que des programmes de sensibilisation ont été lancés. Nous sommes certains que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme contribuera considérablement à nos efforts d'éradication de ce fléau.

Étant donné qu'il prend une part active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qu'il attache une grande importance à ces opérations, le Kenya se félicite de la mise en oeuvre des propositions contenues dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305), surtout en ce qui concerne les améliorations considérables apportées à la capacité de l'Organisation de déployer et de gérer des opérations complexes de maintien et de consolidation de la paix.

Ma délégation appuie les efforts qui visent à améliorer les activités d'information de l'Organisation et à renforcer l'efficacité du Département de l'information. À cet égard, nous nous félicitons des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne la restructuration de ce Département, et notamment les recommandations concernant la mise en place éventuelle de pôles régionaux d'information.

Le Kenya appuie les efforts du Secrétaire général en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et de rationaliser ses procédures budgétaires et administratives. C'est dans cet esprit positif et constructif que ma délégation voudrait présenter ses observations et son point de vue sur le rapport.

En ce qui concerne l'intention du Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, en 2003, un budget-programme entièrement révisé, ma délégation souligne qu'il faut veiller à ce que celui-ci reflète les priorités contenues dans le plan à moyen terme ainsi que dans d'autres mandats des organes délibérants.

Le Kenya se félicite des propositions du Secrétaire général concernant la gestion des conférences et des réunions. À cet égard, j'ai demandé au Secrétaire général de faire en sorte d'améliorer et d'accroître l'utilisation des salles et des services de conférence dans les bureaux extérieurs de l'ONU, en particulier à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Ma délégation apprécie les mesures prises par le Secrétaire général en vue d'améliorer et de renforcer la capacité et l'utilisation des services et des salles de conférence à Nairobi, qui ont pour l'instant donné des résultats positifs.

Cela confirme la viabilité de l'Office des Nations Unies à Nairobi en tant qu'important centre mondial de conférences et de programmes internationaux pour les Nations Unies ainsi que pour d'autres organismes gouvernementaux. Ma délégation appelle en conséquence le Secrétaire général à prendre des mesures concrètes pour agrandir et moderniser les services de conférence de cet office pour pouvoir faire face aux problèmes que suscitera leur utilisation accrue, étant donné l'insuffisance des ressources et des capacités.

Nous nous félicitons aussi des propositions du Secrétaire général en vue d'accroître la mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies. À cet égard, nous souhaitons appeler l'attention du Secrétaire général sur le fait que les cabines d'interprétation arabe et anglaise sont restées vides depuis qu'un service permanent d'interprétation a été créé à l'Office des Nations Unies à Nairobi en 2000.

Le Kenya soutient fermement l'intention du Secrétaire général de réviser le système actuel de justice interne pour améliorer l'efficacité du système et de permettre au personnel de voir ses griefs examinés rapidement et équitablement. Nous appelons l'Ombudsman récemment nommé à régler certaines affaires qui traînent depuis longtemps, concernant le traitement injuste d'employés ou anciens employés de l'ONU originaires de pays en développement, notamment certains de mes compatriotes. Nous notons avec préoccupation, toutefois, que certains de ces affaires sont en suspens depuis plus de 10 ans.

Je voudrais terminer en réaffirmant l'engagement de ma délégation d'oeuvrer en faveur de la réforme de l'ONU et par conséquent du renforcement de l'Organisation. Nous espérons que les questions à

propos desquelles nous avons pour l'instant demandé des éclaircissements ne resteront pas sans réponse.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je voudrais présenter nos sincères remerciements au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour avoir présenté cet important rapport (A/57/387). Nous le félicitons de son initiative de réforme des travaux de l'Organisation dans divers domaines afin d'améliorer son efficacité et d'en faire une Organisation plus capable de répondre aux nombreux défis qui se posent au monde d'aujourd'hui.

Ma délégation soutient également la déclaration faite par l'Ambassadeur Ahmed Aboul Gheit, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Groupe africain à propos du point 53 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies ».

Lorsque nous considérons le processus de réforme, force est de reconnaître que les efforts de réforme, de par leur nature même, exigent une réflexion approfondie et de la persévérance. C'est un processus qui comprend de nombreuses étapes, dont aucune ne peut être sautée avant de passer à la suivante. La voie des réformes comprend une série d'étapes harmonieuses, consécutives et progressives qui doivent déboucher sur les objectifs désirés.

Ma délégation, par principe, affirme son soutien à tous les efforts de réforme. Nous attendons avec intérêt une approche d'ensemble de la réforme qui engloberait les organes principaux de l'ONU, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, entre autres. Cette approche doit refléter les liens étroits qui existent entre ces organes.

Le rapport qui nous est soumis, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », soulève de nombreuses questions, idées et concepts. Il a insufflé un dynamisme nouveau aux différents groupes et a enrichi notre débat. Il a donc posé de bonnes bases sur lesquelles nous pouvons progresser jusqu'à ce que nous réalisons la structure que nous cherchons.

La question des priorités concernant les travaux, activités et programmes de l'Organisation est de celles qui nécessitent des réponses précises et catégoriques. Lors du Sommet du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont défini les priorités stratégiques qui

doivent guider notre action et préparer l'avenir de l'humanité. Est-ce que le rapport du Secrétaire général, sous sa forme actuelle, permet de définir de nouvelles priorités, autres que celles dont nous sommes déjà convenus? Et qu'est-il advenu des autres priorités qui n'ont pas été incluses dans le rapport du Secrétaire général?

Ma délégation estime que le rapport omet de mentionner nombre de questions importantes, dont nous aurions aimé qu'elles le fussent, notamment celles liées au Conseil de sécurité et aux questions juridiques, qui revêtent une importance manifeste.

Nous apprécions beaucoup que le Secrétaire général ait mis l'accent sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, en la mentionnant dans la décision 1. Il importe de rappeler les résultats des grandes conférences qui ont été convoquées par le système des Nations Unies au cours des deux dernières années, dont la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, entre autres, qui ont ajouté de nouveaux engagements et des objectifs spécifiques à la Déclaration du Millénaire. Ils doivent tous être pris en compte lorsque nous débattons de cette question. Mon pays apprécie la contribution apportée par l'ONU et ses institutions en vue de réaliser le développement durable des pays en développement. À cet égard, nous appuyons l'idée exprimée par le Secrétaire général dans la décision 14 concernant le renforcement des travaux de l'ONU au niveau national. Si nous voulons que l'Organisation réussisse dans l'exécution de son mandat, il nous faut remédier aux carences en ressources humaines dans ses bureaux de pays et mobiliser toutes les capacités de ces derniers pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités.

Il n'est guère nécessaire de rappeler l'effet néfaste qu'a la diminution des ressources de base sur les activités opérationnelles et, par conséquent, sur les programmes de développement menés dans les pays en développement. Il faut donc s'attaquer à ce phénomène en dégagant de nouvelles ressources supplémentaires, stables et prévisibles.

Le Soudan accueille favorablement l'initiative du Secrétaire général d'appuyer et de promouvoir les droits de l'homme au niveau national et partage la position africaine concernant les questions liées aux

droits de l'homme évoquées dans le rapport du Secrétaire général. Premièrement, l'universalité et la cohérence des droits de l'homme doivent être respectées selon une approche non sélective. Deuxièmement, nous devons strictement respecter les règles relatives aux candidatures à la Commission des droits de l'homme, conformément au principe de la représentation géographique équitable. Troisièmement, les opinions des États Membres doivent être sondées concernant toute proposition d'élargir le mandat des coordonnateurs résidents. Les activités opérationnelles doivent également respecter les principes d'impartialité, d'universalité et de multilatéralisme.

Quatrièmement, tout en nous réjouissant de la référence faite dans le rapport à l'élaboration de principes directeurs pour améliorer le fonctionnement des procédures spéciales, nous insistons sur la nécessité de débattre de telles propositions avec les États Membres, en gardant à l'esprit qu'elles doivent être conformes au mandat assigné aux procédures spéciales pertinentes en matière de droits de l'homme.

S'agissant des passages du rapport relatifs à l'information, nous appuyons fermement le rôle central que joue l'information dans le travail de l'Organisation et pensons qu'elle doit se voir accorder la priorité dans toute entreprise de réforme. Dans ce contexte, nous estimons qu'un plan d'action opérationnel assorti d'un budget devrait être établi et être soumis à l'Assemblée générale lors de sa prochaine session. La préparation du plan d'action définitif devrait être précédée par une série d'ateliers et d'études ciblées menées par des experts de l'Organisation mais aussi de l'extérieur. Elle devrait parallèlement insister beaucoup sur la nécessité de redéployer les ressources afin d'investir au maximum dans les services de documentation et dans les publications périodiques et quotidiennes.

Ma délégation appuie les efforts pour améliorer l'efficacité de l'ONU et rationaliser le travail dans les domaines administratif et budgétaire. Nous espérons que le budget-programme révisé pour l'exercice biennal 2004-2005 que le Secrétaire général envisage de présenter à l'Assemblée générale en 2003 reflètera les priorités du plan à moyen terme fixées lors du Sommet du Millénaire. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les propositions du Secrétaire général concernant la gestion des conférences et réunions, à condition qu'elles n'aient pas d'effet néfaste sur les discussions des comités spécialisés qui examinent les

améliorations du fonctionnement du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Ma délégation considère avec grand intérêt la demande du Secrétaire général de se voir accorder une plus grande souplesse et une plus grande autonomie pour réaffecter les ressources entre les programmes. À cet égard, nous attendons avec intérêt la création du mécanisme indispensable de responsabilisation et de contrôle avant d'étudier cette demande sous tous ses aspects et d'évaluer l'impact positif et négatif qu'elle pourrait avoir sur les programmes et activités existants. Toute délégation de pouvoir doit être envisagée à la lumière des dispositions et des règles contenues dans la Charte afin de nous permettre d'avoir une idée précise des pouvoirs en question et des responsabilités et obligations qui en découlent.

Ma délégation se réjouit de l'intention du Secrétaire général d'examiner l'actuel système de justice interne de l'Organisation. Nous estimons qu'une telle mesure contribuera grandement à améliorer l'efficacité et créera un climat de justice, d'intégrité et de transparence au sein de l'Organisation.

M. Staehelin (Suisse) : Tout d'abord, j'aimerais remercier et féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son équipe pour le rapport que nous examinons aujourd'hui. Je voudrais aussi dire notre gratitude au Président de l'Assemblée générale, M. Jan Kavan, et à la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, pour avoir présenté ce rapport aux Représentants permanents. Ce document aborde des problèmes déjà anciens touchant la qualité et l'efficacité de la gestion des programmes et il reprend plusieurs idées-force depuis longtemps chères à la Suisse. Mon pays est reconnaissant de cette initiative.

Comme l'a dit le Secrétaire général lorsqu'il a présenté le programme de réforme, l'ONU doit réexaminer ses activités pour s'assurer qu'elle se concentre sur ses priorités et qu'elle ne gaspille ni son temps ni son argent. La position centrale donnée à la Déclaration du Millénaire en fait un fil conducteur essentiel pour la poursuite du renforcement de l'Organisation. L'ONU et les autres organes intergouvernementaux peuvent ainsi se rallier à des buts communs, la Déclaration du Millénaire traçant la voie à suivre pour restructurer l'Organisation et s'engager dans des partenariats efficaces. Analyser les activités de l'ONU sous cet angle permettra de

recentrer l'Organisation et de mieux utiliser ses ressources humaines et financières limitées.

D'autres changements esquissés dans le rapport vont dans la même direction, comme l'application de clauses-couperets, des publications mieux ciblées, des rapports moins nombreux mais plus utiles pour les États Membres, des réunions moins fréquentes mais plus productives. Nous comprenons donc ce rapport sur le renforcement des Nations Unies comme ne remettant pas en cause les priorités du « plan de campagne » du Millénaire.

Les constats et propositions du Secrétaire général pour agir utilement dans le domaine des droits de l'homme sont particulièrement bienvenus. Ils répondent à notre préoccupation de renforcer encore davantage les outils de protection et de promotion des droits de l'homme. Mon pays est prêt à coopérer de manière substantielle aux réflexions qui y donneront suite. La Suisse partage la préoccupation du Secrétaire général quant aux risques que court une Commission des droits de l'homme de plus en plus polarisée. En tant qu'observateur auprès de cet organe, mon pays a toujours encouragé le dialogue plutôt que la confrontation et compte poursuivre son engagement en faveur d'échanges constructifs et ouverts. La Suisse voit avec faveur la suggestion d'alléger le système actuel de rapports aux organes de contrôle créés par les traités. Ce système doit être rendu plus facile et plus transparent pour les États, les Comités et la société civile. Ainsi, un rapport étatique unique permettrait d'avoir une image plus claire, conforme à la réalité et efficace de la mise en oeuvre des conventions relatives aux droits de l'homme.

Enfin, des ressources suffisantes doivent être prévues au budget ordinaire de l'ONU pour couvrir tout particulièrement les coûts entraînés par les organes de contrôle des traités et les procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme.

Nous attendons également avec un grand intérêt le plan du Haut Commissaire aux droits de l'homme tendant à renforcer sa gestion, y compris en matière de ressources humaines. Améliorer l'information du public est un aspect important de la réforme. Nous sommes préoccupés par le fait que les centres situés dans des pays développés, où les coûts sont très élevés, absorbent 40 % des ressources disponibles et saluons dès lors la proposition de restructurer le réseau des centres d'information de l'ONU autour de pôles

régionaux. Nous prenons note avec satisfaction des explications du Secrétariat aux termes desquelles cette restructuration du réseau de l'information et du service des conférences n'affaiblira pas les capacités en la matière des sièges onusiens de Genève et de Vienne.

Nous sommes par ailleurs convaincus que l'Office des Nations Unies de Genève pourrait jouer dans l'avenir un rôle central en matière de pôle européen de l'information de l'ONU, non seulement parce que les équipements nécessaires et le savoir-faire y existent déjà, mais aussi grâce à sa longue tradition plurilingue et à la présence sur place des très nombreuses organisations spécialisées du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux.

En ce qui concerne l'intégration des bibliothèques des Nations Unies, nous comprenons la logique de la gestion intégrée et la nécessité d'une modernisation. Il y aurait cependant matière à préoccupation, pensons-nous, si les mesures proposées conduisaient à un développement de la bureaucratie, à la création de nouveaux postes de hauts fonctionnaires ou à un transfert de la direction générale de la bibliothèque des Nations Unies à Genève du Directeur général de l'ONUG au Département de l'information à New York.

De plus, nous sommes persuadés que la bonne gestion des archives de la Société des Nations – organisation sans liens historiques avec New York – plaide en faveur du maintien de la responsabilité à Genève de cette institution.

Une autre priorité importante de l'ONU est la coopération au développement, et nous apprécions beaucoup les diverses propositions faites pour améliorer les activités opérationnelles du système des Nations Unies dans le domaine du développement. Les formules proposées par le Secrétaire général constituent la suite logique des débats qui ont eu lieu dans le cadre de l'examen triennal d'ensemble des politiques (Triennial Comprehensive Policy Review). Mon pays serait heureux que l'on pousse plus avant la réflexion sur les formes que peut revêtir la présence des Nations Unies au niveau des pays. Il invite le Secrétaire général à élaborer un rapport sur le sujet, assorti de recommandations, sans toutefois perdre de vue la nécessité absolue de préserver le caractère universel de l'ONU.

Dans le même ordre d'idées, un autre domaine qui pourra bénéficier d'une meilleure gestion des ressources concerne la protection de l'environnement, qui constitue également une priorité de la politique étrangère de la Suisse : en effet, comme souligné par la récente décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le soutien financier de l'ONU pour ce Programme devrait être augmenté afin de lui donner les moyens nécessaires pour assurer son rôle comme pilier central du système environnemental international.

En ce qui concerne le budget de l'Organisation, nous sommes d'avis que le mécanisme de planification et de budgétisation est encore inutilement complexe et mobilise un personnel nombreux. Il doit être réformé en profondeur pour gagner en efficacité. Nous souhaitons un budget condensé, plus stratégique, qui reflète les priorités et le programme de travail de l'Organisation. Des réformes semblables ont été menées avec succès dans plusieurs grandes organisations spécialisées du système des Nations Unies, telles que l'Organisation internationale du travail ou l'Organisation mondiale de la santé.

En tant que nouvel État Membre de l'ONU, la Suisse est en outre particulièrement préoccupée par le processus budgétaire des opérations de maintien de la paix. Le cumul des différents budgets représente plus du double du budget ordinaire; de plus, ces budgets sont très difficiles à gérer dans les comptabilités nationales. C'est pourquoi nous sommes résolument favorables à une consolidation des budgets des missions, ne serait-ce que pour améliorer la qualité des prévisions budgétaires dans ce domaine.

Enfin, la Suisse est d'accord sur la nécessité de réformer également les organes intergouvernementaux. Ainsi, l'ECOSOC doit être renforcé pour être en mesure de fournir le travail d'orientation qui lui est demandé concernant des aspects importants et complexes du développement à l'échelle de la planète. Mon pays est prêt à participer activement à la réalisation de ce but. Il importe, en particulier, de recentrer encore mieux le travail de l'ECOSOC sur sa mission clef, qui est d'assurer le suivi des conférences des Nations Unies et notamment du Sommet du Millénaire.

Nous partageons également l'opinion selon laquelle aucune réforme de l'ONU ne serait complète sans aborder la question de la composition et des

méthodes de travail du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité doit refléter le monde d'aujourd'hui s'il veut conserver son autorité et sa crédibilité. C'est la raison pour laquelle mon pays est favorable à une extension limitée du nombre des membres du Conseil de sécurité afin de ne pas saper sa capacité à prendre des décisions efficaces. Un nouvel élan politique au projet de réforme du Conseil de sécurité est nécessaire.

Pour terminer, nous renouvelons notre gratitude à l'endroit du Secrétaire général pour ses propositions de réforme. Nous l'assurons de notre entier soutien dans la poursuite des buts présentés et nous attendons avec intérêt un budget-programme pour le prochain exercice biennal, révisé en profondeur, afin de refléter les nouvelles priorités de l'Organisation.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation aimerait remercier le Secrétaire général de son important rapport « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Je ferai un certain nombre de remarques d'ordre général, puis quelques observations détaillées.

L'Indonésie attache un intérêt particulier à la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Indubitablement, tout rapport de cette nature pose un jalon fondamental de la transformation de l'ONU en l'Organisation prévue par ses pères fondateurs, comme l'ont récemment confirmé les dirigeants du monde dans la Déclaration du Millénaire.

Nous pensons que les exigences du multilatéralisme imposent aujourd'hui une véritable réforme de l'ONU, pour l'ensemble de ses États Membres et pour tous ceux qui sont intéressés par la paix et par le progrès de l'humanité. La réforme de l'ONU, en tant qu'organe intergouvernemental, devrait continuer à renforcer notre aptitude et notre capacité à évoluer dans cette direction.

À cet égard, il est important de réfléchir au fait que la réforme de l'ONU nous accompagne depuis plusieurs années, et nous pensons que cela fait suffisamment longtemps pour que nous entamions une réflexion critique sur le processus et sur ses avantages. Dans le résumé qui figure au début du rapport, le Secrétaire général dit de l'Organisation qu'elle « évolue avec son époque ».

Afin de garantir la poursuite de ce processus, qui vise à rendre l'ONU « plus efficace, plus ouverte et plus créative », l'Indonésie aimerait souligner que les

États Membres doivent garder à l'esprit que la réforme de l'ONU devrait être considérée comme une réforme de l'Organisation tout entière, et non pas comme une réforme de certaines de ses composantes. Faute d'une démarche intégrée et globale – qui est un principe cardinal du processus de réforme – nous risquons de nous apercevoir au bout du compte et à un prix élevé que des volets clefs du travail de l'Organisation ont été oubliés. Toutefois, nous devons aussi garder à l'esprit qu'il ne suffit pas de continuer de travailler sur la base de propositions et d'intentions ou de lancer un processus de réforme simplement pour la forme. Par le passé, il y a eu plusieurs propositions qui n'ont pas débouché sur des réformes réelles.

La délégation indonésienne est fermement convaincue que la réforme de l'Organisation afin de lui permettre d'atteindre un degré d'efficacité optimal pourrait bien commencer par la façon dont les Nations Unies organisent leurs travaux. À ce propos, nous appuyons la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport visant à modifier et à harmoniser les procédures et les processus au sein de l'Organisation afin de rendre cette amélioration possible.

Cela dit, j'aborde maintenant les détails.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, il est de la plus grande importance que les efforts de réforme tendent à éliminer les aspects de la coopération multilatérale actuelle qui freinent le progrès. Autrement dit, nous devons continuer à affiner et à modifier notre comportement individuel et collectif, dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies, afin de renforcer les structures et les processus qui contribuent véritablement à la paix et à la sécurité.

À cet égard, nous souscrivons à la remarque du Secrétaire général, à savoir qu'aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera complète sans une réforme du Conseil de sécurité. Si on veut que le Conseil continue de bénéficier d'une crédibilité universelle, qui est essentielle pour ses travaux, il faut modifier non seulement le nombre de ses membres, sa composition et ses méthodes de travail, mais également sa capacité de réagir, et ce avec célérité, ainsi que son aptitude à appliquer les mêmes normes à tout point de l'ordre du jour dont il est saisi. En effet, la capacité du Conseil de sécurité d'entreprendre sa propre réforme globale, ainsi que l'exigent tous les États Membres, est essentielle à sa crédibilité.

L'enseignement immédiat et le plus évident à tirer de tout cela est que la crédibilité du Conseil a un effet sur la mesure dans laquelle les États Membres sont disposés à appliquer ses résolutions et ses décisions ou à apporter d'autres contributions à la paix, notamment dans les situations de conflits. Chose plus importante encore, la réforme de l'Assemblée générale, en tant qu'instance multilatérale des Nations Unies, doit se poursuivre. Son ordre du jour surchargé doit être réorganisé et rééquilibré afin de tenir compte des nouvelles questions qui surgissent afin que l'Assemblée soit plus forte et qu'elle soit mieux préparée à relever de nouveaux défis.

À cet égard, il est impératif de renforcer les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, tels que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, afin que l'Assemblée puisse apporter une valeur ajoutée au travail de l'Organisation.

C'est maintenant une lapalissade que de dire que la paix et le développement sont liés. Il n'est pas possible d'avoir l'un sans l'autre. Étant donné que la paix et la sécurité internationales sont les préoccupations principales de l'Organisation des Nations Unies, notre engagement vis-à-vis de la réforme est synonyme d'engagement vis-à-vis du développement et, par là-même, de la paix. Tous nos processus intergouvernementaux, qui sont ancrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration du Millénaire, doivent souligner l'impératif du développement, qui est la condition qui nous permettra de nous acquitter de notre obligation de préserver la paix.

De même, nous devons constamment garder à l'esprit nos responsabilités et nos engagements en ce qui concerne divers objectifs sociaux et économiques. Ces objectifs sont spécifiques et, dans le cas de la Déclaration du Millénaire, assortis de dates butoirs. De l'avis de ma délégation, nos initiatives et nos méthodes de réforme non seulement doivent être motivées et inspirées par ces objectifs, mais aussi y répondre. En effet, ces objectifs sont concrets et touchent des personnes réelles qui vivent quelque part, des personnes réelles qui attendent que l'Organisation des Nations Unies satisfasse leurs attentes.

Il en résulte que nous devons garder à l'esprit, lors du processus de réforme, que celle-ci n'est pas une

fin en soi. La réforme est justifiée par un objectif plus fondamental, notamment celui de renforcer notre travail et de partager les dividendes du développement et de la paix. Ainsi, le programme de travail qui doit être organisé autour des objectifs établis dans la Déclaration du Millénaire ainsi que des résultats des grandes conférences doit appuyer les efforts déployés par l'Organisation dans le domaine du développement.

À cet égard, nous nous félicitons de la proposition faite par le Secrétaire général de créer un nouveau poste de Sous-Secrétaire général pour renforcer la cohérence des politiques et de la gestion au sein du Département des affaires économiques et sociales. Nous voudrions souligner que cela devrait garantir que les programmes de développement soient l'objectif premier de l'Organisation.

Ma délégation note l'attention qu'accorde le Secrétaire général aux questions et aux activités relatives à l'Afrique. Nous appuyons notamment la proposition de confier au Conseiller du Secrétaire général chargé de fonctions spéciales en Afrique la responsabilité de coordonner et de diriger les travaux du Secrétariat concernant les questions intéressant l'Afrique et de transférer sous son autorité les ressources qui sont alloués à l'heure actuelle au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés.

Les droits de l'homme, dont la promotion et la défense sont une condition fondamentale, en vertu de la Charte, à la réalisation de notre vision d'un monde juste et pacifique, intéressent particulièrement ma délégation. Aussi appuyons-nous la proposition selon laquelle le Haut Commissaire aux droits de l'homme consultera les organes créés par traité sur l'élaboration de nouvelles procédures plus rationnelles en matière de présentation de rapports et présentera des recommandations à ce sujet au Secrétaire général. De même, en ce qui concerne l'amélioration des procédures spéciales, nous appuyons la proposition visant à ce que le Haut Commissaire examine et fasse des recommandations afin de renforcer leur efficacité et d'améliorer l'appui fourni.

Ma délégation comprend qu'il faille être plus pragmatique au niveau du terrain afin d'intégrer les composantes des droits de l'homme. De nombreux pays ont commencé à adopter des projets en amont dans le contexte du cadre de coopération par pays. Néanmoins, le principe selon lequel ces projets doivent

reposer sur l'initiative nationale doit être la considération principale lors de l'élaboration des projets au niveau des pays. Nous nous inquiétons donc des propositions tendant à appliquer une démarche générale qui inclurait sur le terrain des éléments relatifs aux droits de l'homme qui pourraient ne pas correspondre aux priorités des États Membres considérés, chacun d'entre eux ayant ses caractéristiques propres. En outre, l'inclusion de tels éléments serait contraire au principe selon lequel la mise en oeuvre des activités opérationnelles de développement doit répondre à l'initiative des pays.

Cela étant, ma délégation est d'avis que la proposition de simplifier et d'améliorer la planification et la budgétisation mérite d'être examinée pour éliminer certaines lourdeurs des arrangements actuels. Néanmoins, un mécanisme rationalisé ne devrait pas compromettre l'objectif qui est de mener à bien les programmes prioritaires décidés par les États Membres. En ce qui concerne la proposition de faire fusionner, sous l'égide de la Cinquième Commission, l'examen intergouvernemental des plans et des budgets qui est maintenant réalisé à la fois par la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination, nous recommandons un examen prudent et approfondi.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, nous appuyons les initiatives du Secrétaire général visant à ce qu'il y ait un personnel de calibre international, afin de permettre au Secrétariat de fournir les services adéquats aux États Membres. Toutefois, la politique en matière de ressources humaines adoptée par le Secrétaire général doit viser les impératifs de diversité géographique et de parité des sexes, sans compromettre pour autant l'excellence de la qualité du personnel, qui fait la force de l'Organisation.

Les États Membres doivent examiner soigneusement les recommandations du Secrétaire général, et appuyer pleinement les décisions qui auront été prises par l'Assemblée générale. Il importe de s'assurer que ce processus soit mû par les États Membres et non par le Secrétariat. Nous devons également veiller à la transparence et au caractère participatif de ce processus. Dans cet esprit, l'Indonésie est prête à offrir sa participation pleine et entière.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport complet et détaillé, intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Nous nous félicitons de la manière précise, méthodique et tournée vers l'action avec laquelle il présente ses arguments en faveur de la réforme et de l'innovation. Le rapport indique en des termes très clairs les intentions à la fois audacieuses et réalistes et la vision perspicace du Secrétaire général concernant l'Organisation en ce nouveau millénaire pour la préparer à affronter les difficultés que lui réserve l'avenir. Nous félicitons le Secrétaire général de sa profonde détermination à mettre en oeuvre ces changements. Le rapport témoigne de son engagement résolu et inébranlable vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies en tant que véhicule principal et indispensable vers un multilatéralisme accru dans le monde complexe et interdépendant dans lequel nous vivons aujourd'hui. Je voudrais également rendre hommage au rôle et à la contribution de la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette.

À ce propos, ma délégation s'associe aux vues exprimées par le Président du Groupe des 77 au sujet du rapport.

Nombre des propositions et des mesures recommandées figurant dans le rapport sont louables et peuvent être appuyées et mises en oeuvre, surtout celles qui relèvent de l'autorité du Secrétaire général. D'autres, qui touchent directement les États Membres, devront bien entendu être examinées par ces derniers grâce aux mécanismes consultatifs appropriés.

Ma délégation partage tout à fait l'avis que la réforme et la revitalisation de l'Organisation doivent être un processus continu impliquant tous ses organes : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Secrétariat. La réforme n'est pas une fin en soi mais a pour objectif de réorienter l'Organisation et tout son système pour satisfaire aux besoins et répondre aux défis de notre temps. Nous reconnaissons que beaucoup a été fait, mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut veiller à ce que l'Organisation puisse non seulement s'acquitter de son rôle et de ses fonctions traditionnels mais qu'elle puisse également assumer de nouvelles tâches et réaliser de nouveaux objectifs dans le contexte d'une situation mondiale en mutation rapide.

Au cours des 10 dernières années, l'Assemblée générale a adopté diverses décisions et résolutions pour se revitaliser. Les efforts actuellement déployés par le Président de l'Assemblée pour relancer cet exercice en se concentrant sur l'application de résolutions antérieures doivent se poursuivre. En fait, nous avons à notre actif quelques réalisations modestes, par exemple le regroupement bienvenu de certains points de l'ordre du jour et une meilleure gestion du temps et des ressources des conférences. La décision consistant à élire tôt le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée générale et les Présidents des grandes commissions a également permis à l'Organisation de mieux planifier son calendrier et de faciliter ainsi un débat plus efficace et plus utile.

Ma délégation souscrit entièrement à l'observation du Secrétaire général, à savoir qu'aucune réforme de l'ONU ne sera complète sans une réforme du Conseil de sécurité. Malheureusement, les progrès sur ce point ont été extrêmement lents en dépit de près d'une décennie de délibérations entre les États Membres. Nous souscrivons également à ses vues selon lesquelles un processus de réforme qui ne ferait qu'accroître le nombre des membres du Conseil aurait peu de chance de le renforcer si elle ne s'accompagnait pas de la capacité de prendre des décisions rapides et réalistes et de la volonté politique de les appliquer. Nous appuyons fermement sa proposition tendant à codifier les récents changements apportés à la pratique du Conseil afin que ceux-ci deviennent permanents au lieu de rester des éléments ad hoc ou temporaires risquant, avec le temps, de tomber dans l'oubli.

En tant que nouveau membre du Conseil économique et social, la Malaisie attend beaucoup du renforcement de ce Conseil et collaborera avec ses partenaires à cette fin. Nous appuyons vivement le processus de dialogue établi avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, ce qui donne ainsi à l'ONU le rôle important qu'elle doit jouer pour influencer sur les politiques et stratégies de développement et les stratégies socioéconomiques qui touchent les États Membres. Nous nous félicitons vivement de l'intention du Secrétaire général de veiller à ce que le Secrétariat appuie plus efficacement l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, cela étant essentiel à un meilleur fonctionnement de ces deux organes principaux des Nations Unies.

Ma délégation convient également que l'ONU a quelque chose à dire, et qu'elle doit le dire d'une façon qui rehausse son prestige et sa crédibilité et qui inspire la confiance et le respect. En tant qu'organisation vraiment intergouvernementale et universelle qui traite d'un large éventail de questions intéressant l'humanité tout entière, ses réalisations, ses déceptions et ses aspirations futures doivent être dites à ses divers auditoires afin de mieux faire comprendre les nombreux obstacles, difficultés et défis auxquels elle fait face, ainsi que les chances qui peuvent être mises à profit avec l'appui des États Membres. Le Département de l'information a un rôle important à jouer pour faire passer l'information entre l'Organisation et ses peuples. La Malaisie appuie fermement les efforts visant à repositionner le Département pour qu'il puisse relever les défis du nouveau siècle et s'acquitter de son mandat.

Le Secrétaire général avait déjà présenté un examen global de Département de l'information (A/AC.198/2002/2) au Comité de l'information en mai 2002, et les mesures qu'il propose dans son présent rapport ressemblent beaucoup à celles soumises au Comité de l'information. Nous attendons avec intérêt un débat fructueux à ce propos à la Quatrième Commission.

La décision 1 visant à présenter à l'Assemblée générale, en 2003, un budget-programme entièrement révisé reflétant les priorités arrêtées lors de l'Assemblée du Millénaire constitue une mesure importante et louable en vue de la réalisation des objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire. Il est proposé de s'intéresser également aux objectifs énoncés lors d'autres conférences et sommets des Nations Unies, en particulier la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. Le budget révisé proposé par le Secrétaire général dans cette décision doit prendre en compte non seulement les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire mais aussi les buts et objectifs énoncés dans les documents finals des autres conférences et sommets pertinents.

La Malaisie se félicite du plan de mise en oeuvre qui sera bientôt élaboré pour renforcer l'efficacité de la présence de l'Organisation dans les pays en développement. Le plan d'action proposé, qui prévoit notamment une programmation conjointe, un regroupement des ressources, des bases de données et

des réseaux de connaissances communs, un appui spécial aux coordonnateurs résidents et des outils de planification intégrée, de budgétisation et de mobilisation des ressources pour les pays sortant d'un conflit est effectivement louable et digne de tout notre appui. Il s'agit là de mesures pratiques visant à renforcer encore l'efficacité du système des Nations Unies grâce à une utilisation la meilleure et la plus efficace possible des ressources. Nous espérons qu'il y aura des consultations étroites avec les gouvernements qui sont les principaux clients des programmes de pays et des activités de l'ONU afin de garantir la pleine participation des États Membres à l'élaboration de tout nouveau mécanisme ou instrument de planification, y compris les bilans communs de pays, l'établissement de rapports communs et les outils de mobilisation des ressources au plan national.

Nous nous félicitons également de ce qu'il ait été proposé d'élaborer d'ici à septembre 2003 un document clarifiant les rôles et les responsabilités en matière de coopération technique. Nous croyons que ce document permettra d'aborder le problème de la duplication et du chevauchement. Il est très important de préciser les différentes attributions dans le domaine de la coopération technique, compte tenu des ressources, des capacités et de la portée limitées des programmes des institutions internationales.

Ma délégation appuie les propositions tendant à créer un poste supplémentaire de Sous-Secrétaire général pour renforcer la cohérence et la gestion des politiques du Département des affaires économiques et sociales et la mise en place d'un groupe de planification des politiques au sein de ce Département. À notre avis, la création d'un tel poste est importante, car la question de la cohérence est bien présente dans le Consensus de Monterrey. Il faut cependant éviter tout double emploi et il faut que le Sous-Secrétaire général nommé soit chargé et capable d'établir des interactions efficaces avec les parties prenantes, institutionnelles et autres, identifiées dans le Consensus de Monterrey, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce.

Étant donné les problèmes particuliers de l'Afrique, nous appuyons les propositions tendant à confier au Conseiller chargé de fonctions spéciales en Afrique la tâche de coordonner et d'orienter l'établissement des rapports et des informations devant servir de base aux débats de l'Assemblée générale et de

ses organes subsidiaires sur l'Afrique. À cette fin, les ressources allouées au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés devraient être transférées au Bureau du Conseiller. Cette proposition est conforme à la résolution adoptée sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous attendons avec intérêt de recevoir du Secrétaire général un complément d'information sur l'organisation et la structure du Bureau, comme le demande la résolution. Nous sommes favorables à la fusion du Bureau du Coordonnateur spécial et du Bureau du Conseiller en vue de consolider et d'aborder effectivement les questions du développement de l'Afrique.

M. Laoteguelnodji (Tchad), Vice-Président, assume la présidence.

Nous nous félicitons également de la proposition du Secrétaire général visant à renforcer et à accroître les possibilités de promotion des agents des services généraux au cadre des administrateurs. Ces agents devraient être récompensés non seulement parce qu'ils possèdent des qualifications et des compétences, mais aussi parce qu'ils constituent un trésor inappréciable pour l'Organisation, détenteurs qu'ils sont d'une grande partie de la mémoire institutionnelle de l'Organisation. Nous appuyons aussi l'idée du Secrétaire général d'aider les fonctionnaires de l'ONU à trouver un équilibre entre leur vie privée et leur vie professionnelle et à rajeunir et à revitaliser l'Organisation en attirant et en gardant des jeunes. À cet égard, nous appuyons pleinement les améliorations et les innovations continues dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Sur la question des droits de l'homme, ma délégation prend note de la décision 2 du rapport. Nous relevons en particulier que les mesures suggérées dans le rapport ont trait à l'incorporation des normes des droits de l'homme aux programmes de pays des institutions spécialisées, fonds et programmes de l'ONU, sans qu'aucune mention ne soit faite de demandes éventuelles des États ou d'une collaboration avec eux. Cette question a été largement débattue dès 1997, lorsque le Secrétaire général a présenté son premier rapport sur les réformes (A/51/590 et Add.1 à 6). Ma délégation était alors au nombre de celles qui se sont opposées à cette idée; notre position sur ce point n'a pas changé.

Nous notons également que pour l'élaboration et la mise en oeuvre du plan visant à renforcer, au niveau des pays, les actions menées dans le domaine des droits de l'homme, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ne consulterait que le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif des affaires humanitaires. Nous espérons en tout cas que les États Membres joueront un rôle dans cet exercice, étant donné que ces actions et programmes devront être mis en oeuvre au niveau des pays, ce qui exigera nécessairement des consultations étroites avec les gouvernements.

Nous saluons la proposition, énoncée dans la décision 3, tendant à demander au Haut Commissariat aux droits de l'homme de faire des recommandations au sujet de nouvelles procédures plus rationnelles d'établissement de rapports. Toutefois, puisque les membres des organes créés par traité siègent à titre individuel et que toutes les parties ne sont pas représentées à tout moment dans tous les organes créés par traité, ma délégation insiste énergiquement pour que le Haut Commissariat consulte les États Membres parties à chacun des six traités, et pas seulement les membres du Comité. Nous attendons également avec intérêt une discussion en bonne et due forme sur les recommandations que le Haut Commissaire présentera au Secrétaire général en septembre 2003.

Ma délégation appuie totalement la décision 4. Nous pensons depuis longtemps, en effet, qu'il faut plus de cohérence entre les diverses procédures spéciales qui ont été mises en place. Les rapporteurs spéciaux, par exemple, jouent un rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde entier. Leur crédibilité ne pourra être que renforcée et leur mandat mieux respecté s'ils suivent dans leurs activités les principes d'équité, d'objectivité et de non-sélectivité. Autrement dit, ils doivent faire preuve du plus grand professionnalisme dans l'accomplissement de leurs mandats. C'est à cet égard que le Haut Commissariat a un rôle à jouer pour que ces principes deviennent un pilier de la mise en place des mandats des procédures spéciales. Là encore, ma délégation attend avec intérêt une discussion sur les recommandations qui seront présentées sur le sujet par le Haut Commissaire en 2003.

Ma délégation salue l'idée qu'il faut « mieux travailler ensemble », aussi bien au sein du système qu'avec la société civile, et note l'intention qui a été exprimée de renforcer l'interaction avec la société

civile et la décision du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau chargé de formuler des recommandations à cet égard. Elle prend note en outre de son intention de mettre en place un bureau pour les partenariats destiné à coordonner les relations avec le secteur privé. Nous nous félicitons de ces initiatives, tout en répétant qu'il ne faut pas perdre de vue le caractère essentiellement intergouvernemental de l'ONU.

Nous sommes particulièrement séduits par la nouvelle approche préconisée par le Secrétaire général pour changer la façon dont l'Organisation opère. Toutefois, du fait de la taille même de l'ONU et de tout le système des Nations Unies et de la difficulté qu'il y a à opérer un changement dans une lourde bureaucratie et de le gérer, les difficultés sont énormes et demanderont un effort résolu et soutenu de la part du Secrétaire général et de ses collaborateurs ainsi que l'appui énergique et soutenu des États Membres. Les objectifs sont clairs et les stratégies de réalisation de ces objectifs semblent saines. Il reste la détermination et la résolution ou la volonté de faire avancer le processus graduellement, mais diligemment, avec la participation de toutes les parties prenantes. Là se trouve la difficulté. Ma délégation, quant à elle, entend jouer un rôle constructif dans ce processus.

M. Fall (Sénégal) : De prime abord, je voudrais, au nom de ma délégation, adresser tous mes compliments au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour la réflexion féconde qu'il a engagée avec sa brillante équipe, depuis 1997, en vue de l'adoption par notre Organisation d'une stratégie d'action novatrice à la mesure de l'ampleur, de la complexité et de la diversité des défis qui interpellent l'humanité en ce début de millénaire.

Si nous avons été, ces dernières années, témoins de progrès réels et louables dans la rationalisation de l'action de l'Organisation des Nations Unies, force est de relever qu'en l'espèce, nombre d'améliorations apparaissent encore nécessaires et possibles, comme le suggère le Secrétaire général dans le rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). En m'associant pleinement aux vues déjà exprimées – et avec quel brio – par mon ami l'Ambassadeur Aboul Gheit, Représentant permanent de l'Égypte, au nom du Groupe africain, je voudrais brièvement insister sur quelques aspects qui revêtent un intérêt particulier à nos yeux.

Qu'il me soit permis de réaffirmer ici combien le Sénégal partage la proposition du Secrétaire général visant à faire « mieux travailler ensemble », j'allais dire en synergie, les différentes composantes de notre Organisation, afin de rendre leurs interventions plus coordonnées, prégnantes et performantes. C'est pourquoi nous pensons que les réformes à impulser devront, pour mieux répondre aux ambitions affichées, se conformer à un critère fondamental : l'efficacité. Aussi la mise en commun des ressources et la programmation concertée des activités des différents démembrés de l'ONU ne sauraient-elles se traduire par un délitement de l'action de l'Organisation, ni induire un goulet d'étranglement, voire une confusion des genres, dans les relations entre l'ONU et ses différentes zones d'implantation.

Ce souci d'efficacité et de clarté doit aussi être de rigueur au siège des Nations Unies, au niveau duquel le Secrétaire général prévoit la création d'un poste de conseiller chargé de fonctions spéciales pour l'Afrique, traduisant ainsi la détermination de l'ONU à se mettre concrètement en phase avec la volonté réaffirmée des chefs d'État et des peuples africains de faire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) le cadre privilégié d'une alliance forte entre le continent et ses partenaires. À cette fin, il nous semble capital de veiller à ce que ce conseiller spécial, loin de se confiner à la préparation de réunions routinières sur l'Afrique, s'attèle aussi à promouvoir et coordonner l'appui de tous nos amis à la réalisation effective des objectifs du NEPAD. Ce souci de clarté vaut également pour la proposition du Secrétaire général tendant au renforcement du partenariat entre l'ONU, la société civile et le secteur privé, sujet devenu d'actualité brûlante, singulièrement au regard de la question lancinante des droits de l'homme.

Comment mieux faire assurer l'exercice effectif de ces droits aux plans national et mondial? Le système des traités et les procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme sont-ils toujours bien adaptés au contexte international actuel? Et quel rôle l'Organisation des Nations Unies peut-elle jouer pour les moderniser, s'il y a lieu? Le rapport du Secrétaire général scande ainsi de vraies questions et esquisse un ensemble de vraies réponses qui incitent à un examen plus dynamique et approfondi, d'autres diraient holistique.

De fait, il est exact de souligner que les États parties aux instruments juridiques internationaux

relatifs aux droits de l'homme ploient sous le fardeau d'obligations complexes, rigides et rébarbatives, difficiles à assumer, notamment en ce qui concerne l'exigence de présenter des rapports périodiques et dans les délais requis, rapports dont la pertinence et la fréquence – donc le nombre irréaliste – devraient sans doute être revus eu égard aux nouvelles contraintes ainsi imposées aux petits États Membres.

Le Sénégal n'en soutient pas moins qu'il appartient aux États parties, dans le cadre d'instances statutaires compétentes, d'examiner cette problématique qui nécessiterait certainement un amendement aux traités internationaux. Peut-être qu'à cet effet, une réunion conjointe de tous les États parties aux différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme pourrait être convoquée, à titre exceptionnel.

En tout état de cause, ma délégation estime qu'il faudrait aujourd'hui rationaliser le dispositif institutionnel et juridique relatif aux droits de l'homme, jusque dans la forêt touffue des quarante procédures spéciales existantes. Sous ce rapport, le Sénégal considère que les observations du Groupe africain sur la partie du rapport du Secrétaire général, consacrée aux droits de l'homme, méritent d'être prises en compte dans tout projet de réforme de l'architecture institutionnelle et de la modernisation des mécanismes relatifs aux droits de l'homme, y compris dans le cadre des actions onusiennes de sensibilisation du grand public.

Ma délégation mesure donc à sa juste valeur le rôle crucial du Département de l'information, tant dans la promotion des objectifs et stratégies de notre Organisation, que dans le suivi régulier de ses programmes. Plus globalement, la délégation sénégalaise fait sienne la recommandation du Secrétaire général visant l'instauration d'une politique de contrôle et d'évaluation de l'impact du secteur de l'information sur les activités de l'Organisation qui doivent être marquées du sceau de la transparence et de l'efficacité. Voilà qui justifie indiscutablement la nécessaire refonte des centres d'information, un exercice qui doit, dans les pays en développement et singulièrement en Afrique, s'opérer de manière lucide, prudente et méthodique, en raison de la modicité relative de leurs coûts, ainsi que de leur impact positif sur l'environnement médiatique des pays concernés.

Corrélativement, il convient de s'interroger sur la réelle opportunité et le coût exorbitant de cette noria démentielle de sommets, de conférences mondiales et autres réunions internationales onusiennes (le Secrétaire général en dénombre pas moins de 15 484 au cours de l'exercice 2000-2001) dont la tenue et les résultats décevants érodent, dévaluent ou oblitèrent la valeur, la pertinence et l'autorité des sessions ordinaires et extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil économique et social auquel mon pays vient d'accéder.

Quant aux innombrables rapports y consécutifs, (on donne le chiffre de 5 879 rapports) que peu de délégations ont le loisir de lire ou même de parcourir, ma délégation voudrait soulever le problème chronique de la qualité, du volume et des délais de publication de la documentation fournie, en déplorant que, de ce point de vue, les États Membres, encore moins les délégations ayant en partage le français, ne soient pas toujours logés à la même enseigne, nonobstant le principe sacro-saint du multilinguisme.

D'où la double nécessité, d'une part, de réduire sensiblement le nombre des réunions officielles et le volume effarant de la documentation, et, d'autre part, de renforcer le Département de l'information en ressources budgétaires et moyens adéquats, nécessaires entre autres à l'enrichissement quotidien du site Web de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les langues officielles. C'est ce qu'a proposé la Russie, avec laquelle le Sénégal stigmatise le fossé croissant entre l'anglais et les autres langues officielles, sans préjudice de l'urgence, mise en exergue par les États-Unis, à instaurer un système fiable de protection des réseaux électroniques mondiaux d'information et d'Internet, à travers la création d'une culture mondiale de la cybersécurité.

Tout aussi capitale s'affirme la question récurrente du raffermissement des relations de travail entre le Département de l'information et celui des opérations de maintien de la paix, de manière à assurer, par le biais d'une gestion performante de l'information, une efficacité et une légitimité accrues des opérations de maintien de la paix.

Sous ce registre, ressurgit, encore plus saillant, le problème de la fragilité financière de l'Organisation des Nations Unies, en raison du montant exorbitant des arriérés de contributions qui se chiffrent, au 30 septembre, à 2,4 milliards de dollars d'arriérés, dont

la moitié serait due par un État membre, notamment au titre des opérations de maintien de la paix. Une telle situation, en totale dissonance avec des engagements proclamés ailleurs, compromet gravement la capacité de l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter de leurs mandats, et à payer les remboursements dus aux pays fournisseurs de troupes et de contingents.

Avec le concours des États Membres, le Secrétaire général doit absolument résoudre cette équation rédhibitoire posée aux pays en développement, singulièrement aux pays les moins avancés concernés comme le Sénégal. Ces pays les moins avancés souffrent considérablement de ces arriérés et retards de remboursement, à un point tel que certains États courent le risque, on l'a vu et revu il n'y a pas longtemps, de devoir affronter des situations de révolte, d'instabilité, voire de rébellion armées, causées parfois par les règlements et les retards de paiement des sommes dues par l'Organisation des Nations Unies au titre des opérations de maintien de la paix. Il est heureux de constater que le rapport du Secrétaire général n'a guère, par ailleurs, perdu de vue la nécessaire rationalisation des pratiques administratives et budgétaires, dans le but de faciliter la prise en charge effective des priorités de notre Organisation. Dans ce cadre, le budget-programme révisé, qui sera présenté en 2003 par le Secrétaire général devra, d'une certaine manière, intégrer aussi bien les objectifs de développement fixés par le Sommet du Millénaire et ceux de Monterrey et Johannesburg, que les autres priorités déclinées dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Dans ce processus d'actualisation et d'affinement des procédures, il importe surtout de veiller au respect scrupuleux des mécanismes de contrôle et d'évaluation couvrant, à la fois, la planification et l'exécution des programmes, ainsi que la gestion des ressources humaines, compte devant être dûment tenu des observations et recommandations éclairantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), recommandations que la Cinquième Commission fait généralement siennes.

Pour clore mon propos, je voudrais, à nouveau, rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan, de même qu'à la Vice-Secrétaire générale Louise Fréchette, pour cet excellent Rapport, édifiant à plus d'un titre, et qui, enrichi des contributions des États Membres, ne vaudra que par l'effectivité des

propositions retenues. Voilà pourquoi, il nous semble crucial de procéder à une typologie des propositions et niveaux auxquels leur mise en oeuvre devrait s'opérer, étant entendu que toutes marges administrative et flexibilité budgétaire appropriées devraient être accordées au Secrétaire général, naturellement sous le regard a posteriori du CCQAB.

L'introduction de ces changements dans l'architecture onusienne obéit certes à des considérations d'ordre structurel ou managérial. Mieux, elle traduit, à notre avis, une philosophie qui a progressivement droit de cité au sein d'une Organisation, qui entend répudier l'ordre de 1945, pour célébrer dans son action les idéaux pérennes de justice et de démocratie. En d'autres termes, le champ des réformes est tellement vaste qu'il faut espérer que les États Membres vont, sans tarder, revisiter le mode de fonctionnement d'organes tel que le Conseil de sécurité et sa propension croissante à s'investir dans des domaines d'activités relevant de l'Assemblée générale ou de l'ECOSOC, au lieu de se focaliser systématiquement (et non pas circonstanciellement) sur sa véritable raison d'être statutaire, celle de promouvoir la paix et la sécurité.

Il s'agira de rendre l'Organisation des Nations Unies plus apte à assumer ses responsabilités primordiales, et à réaliser le dessein humaniste du multilatéralisme, en se hissant résolument au diapason des exigences de transparence et de lisibilité démocratiques que devrait impérativement refléter la nouvelle configuration des relations internationales.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Le processus de renforcement d'une institution consiste à renforcer ses organes. Le fait que nous attachions actuellement à identifier la meilleure façon d'améliorer le fonctionnement de trois des cinq organes principaux des Nations Unies encore fonctionnels est une preuve éloquente de la nécessité d'adapter l'Organisation aux exigences d'une société internationale qui, elle-même, évolue sans cesse.

Les réformes de chacun de ces trois organes s'effectuent séparément mais elles ont toutes le même objectif : en faire des instruments plus efficaces pour réaliser nos objectifs communs. Mais les modalités de chacun de ces processus sont différentes. S'agissant du Conseil de sécurité, nous recherchons une réforme de sa composition en vue de le rendre plus représentatif et plus démocratique. Pour l'Assemblée générale, nous

essayons de la revitaliser afin que ses décisions retrouvent autorité et légitimité politique. Au niveau du Secrétariat, l'objectif est d'introduire des changements dans son fonctionnement en vue d'une meilleure efficacité. Ces trois processus sont étroitement liés et jusqu'à un certain point, les résultats de chacun d'eux affecteront ceux des deux autres. Mais en dépit de ces liens étroits, nous pensons que les processus de réforme doivent se poursuivre comme avant, à savoir de façon distincte, chacun dans son domaine de compétence respectif.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner les mesures que le Secrétaire général propose dans son rapport (A/57/387 et *Corr.1*) en vue d'introduire des changements dans des domaines spécifiques qui relèvent de ses prérogatives. L'idée commune qui sous-tend toutes ces mesures est que l'Organisation doit axer ses activités sur les questions qui sont les plus importantes aujourd'hui et sur celles qui le seront à l'avenir.

L'Uruguay est pleinement d'accord avec les objectifs proposés dans le rapport et l'orientation générale des changements proposés. Nous saluons en particulier les initiatives visant à renforcer les institutions et les mécanismes tendant à assurer l'universalité et le respect des droits de l'homme. L'oeuvre réalisée par l'Organisation au cours des deux premières décennies de son existence, à savoir mettre la protection des droits de l'homme à l'ordre du jour de la communauté internationale de façon définitive et irréversible ne peut rester inachevée. Pour que les êtres humains, partout dans le monde, jouissent pleinement de leur droits, il faut renforcer les mécanismes de surveillance et de mettre en cause la responsabilité de ceux qui les violent. Les propositions du Secrétaire général représentent une mesure importante dans ce sens.

Aujourd'hui, l'Uruguay est en mesure d'appuyer nombre des mesures proposées dans le rapport, non seulement dans le domaine des droits de la personne, mais aussi dans ceux de l'information et du processus de budgétisation et de planification.

Nous avons des doutes sur certaines de ces mesures. Au cours des consultations officieuses tenues la semaine dernière, le Groupe des 77 a soumis au Secrétaire général un certain nombre de questions. Nous sommes sûrs que les informations

supplémentaires que fournira le Secrétaire général en réponse à ces questions dissiperont nos doutes.

Ma délégation estime que, malgré tout, le Secrétaire général devrait appliquer les mesures dont la mise en oeuvre n'exige pas l'approbation de l'Assemblée, comme la préparation de rapports combinés, qui seraient plus condensés et plus brefs. Lorsque nous prendrons connaissance des résultats de cette mesure, nous pourrons décider s'il s'agit d'une bonne idée. La procédure consistant à appliquer une mesure puis à juger ses résultats doit être suivie pour toutes celles qui relèvent des prérogatives du Secrétaire général.

S'agissant des mesures concernant le système de planification et de budgétisation, je rappelle que l'Organisation a déjà fait preuve d'innovation et de capacité d'adaptation dans ce domaine, comme en témoigne l'introduction d'une budgétisation basée sur les résultats.

Nous nous félicitons de ce que le Secrétaire général fonde ses propositions de changement dans le domaine de la budgétisation et de la planification sur le principe qui consiste à refléter les priorités de la communauté internationale telles qu'énoncées dans la Déclaration du Millénaire. Il est clair que, pour identifier ces priorités, nous devons nous inspirer des conclusions de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement et du Sommet de Johannesburg pour le développement durable. Le Secrétaire général nous a promis pour l'an prochain un budget-programme révisé qui reflète mieux les priorités approuvées, et nous l'attendons avec un vif intérêt.

Cependant, nous ne pourrons concentrer nos efforts sur les questions prioritaires que si les méthodes de travail et le fonctionnement de l'Assemblée générale sont modifiées. Lors des consultations sur la revitalisation de l'Assemblée générale, nous continuerons de suggérer des mesures qui permettent à cet organe de centrer son attention sur les questions les plus importantes.

La recommandation tendant à mieux planifier le processus budgétaire est bien développée dans le rapport. La proposition tendant à rapprocher le plan à moyen terme du présent est justifiée par la nécessité de répondre aux défis qui se posent à l'Organisation. De même, le plan général détaillé du budget mais plus court, qui sera présenté en même temps que le plan à

moyen terme, facilitera certainement le processus de négociation du budget et son approbation.

Nous avons certaines réserves sur la demande du Secrétaire général en faveur d'une flexibilité accrue dans le transfert de ressources entre programmes et postes budgétaires. Le Secrétaire général devra nous fournir des informations plus précises. Le problème tient au fait que dans notre administration nationale – et je pense que cela est également valable dans d'autres administrations – un principe fondamental de planification et d'exécution du budget est l'interdiction du transfert de fonds d'un programme à un autre. Cette interdiction existe à tous les niveaux de l'administration nationale. Même dans le cas du budget très limité de notre propre mission, nous ne pouvons réallouer des fonds. Je ne sais pas s'il serait acceptable d'appliquer dans une organisation internationale des pratiques interdites au niveau national.

En outre, nous sommes préoccupés par le fait que des fonds destinés aux programmes d'aide aux pays en développement puissent être réalloués pour financer d'autres activités que le Secrétaire général juge hautement prioritaires. Naturellement, nous avons pleinement confiance dans la sagesse et la discrétion du Secrétaire général. Mais il peut arriver que dans certains cas, ses priorités diffèrent des nôtres. Ainsi, des fonds alloués pour des opérations de maintien de la paix servent parfois à financer d'autres dépenses de l'Organisation. Nous ne pouvons accepter cette pratique. Des retards dans le paiement du personnel d'une opération de maintien de la paix, en particulier des retards dans le remboursement des frais d'utilisation des équipements, nous ont parfois créé de graves problèmes financiers. C'est pour cette raison que je suggère que la demande d'une plus grande souplesse dans la réaffectation des ressources s'accompagne de propositions pour la mise en place d'un certain type de procédure consultative ou de procédure d'examen préalable auxquelles l'Assemblée générale ou les pays concernés pourraient prendre part.

Le Secrétaire général signale avec beaucoup d'éloquence les défauts du processus actuel de budgétisation et de planification. Il est clair que des modifications radicales doivent être apportées. Le Groupe des 77 aimerait savoir, entre autres choses, si le Secrétaire général propose l'élimination du Comité du programme et de la coordination, possibilité à ne pas écarter, après qu'un argument valable aura été présenté en ce sens. Cet organe, selon le rapport, coûte cher,

complique la procédure et fait double emploi. Certainement, si nous éliminons ce Comité – organe dont l'Uruguay, je le note en passant, a été et continue d'être membre – la Cinquième Commission verrait sa charge de travail s'accroître. Cependant, cela pourrait être en partie contrebalancé par une légère augmentation du nombre de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le rapport que nous examinons abonde d'idées et de propositions qui donnent à ma délégation matière à réflexion. Nous espérons avoir la possibilité d'exprimer nos points de vue au cours des prochaines étapes de ce processus.

M. Sun Joun-Yung (République de Corée) (*parle en anglais*) : À l'instar des autres États Membres, nous nous félicitons de l'examen du rapport du Secrétaire général consacré au renforcement de l'ONU. Les conclusions et recommandations énoncées dans ce rapport méritent un examen approfondi.

Ma délégation est d'accord avec l'opinion du Secrétaire général selon laquelle la réforme de l'ONU n'est pas un événement ponctuel mais un processus continu qui est susceptible d'être constamment amélioré. À cet égard, nous considérons que le rapport vient à point nommé et constitue une initiative appropriée en tant que suivi de la première phase du projet de réforme de 1997.

En examinant la question de la réforme du Conseil de sécurité, nous devons procéder de manière démocratique, tout en tenant compte de l'environnement actuel. Étant donné les liens qui existent entre la structure du Conseil et ses procédures de prise de décisions, ma délégation considère que ce sont des questions qu'il vaut mieux examiner dans un seul et même contexte. S'agissant de la question de l'élargissement du Conseil, étant donné que nous pensons que le plus grand nombre possible d'États Membres devraient avoir l'occasion de siéger au Conseil, nous jugeons que la suggestion visant à accroître seulement le nombre de sièges non permanents est la seule option viable.

La nécessité de renforcer le rôle du Conseil économique et social est tout aussi évidente compte tenu des importants problèmes économiques et sociaux mondiaux que celui-ci est appelé à examiner. Nous avons pris note des améliorations qui ont été apportées à l'organisation des travaux du Conseil pour qu'il

puisse centrer davantage son attention sur des questions thématiques comme par exemple l'instauration d'un dialogue entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Il est important pour nous d'assurer un suivi et de procéder à des examens périodiques pour ce qui est de la concrétisation de cette modalité de coopération. Parallèlement, nous devons veiller à ce que l'ordre du jour et le format du Conseil économique et social soient mieux ciblés et que sa session soit préparée de façon plus efficace.

La tenue de nombreuses conférences mondiales sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies a constitué une charge non seulement pour le Secrétariat mais également pour les États Membres. Nous reconnaissons que les grandes conférences de l'ONU et la Déclaration du Millénaire ont eu une influence positive en encourageant la coopération internationale sur des questions importantes, notamment dans le domaine du développement. Néanmoins, le moment est venu de dresser le bilan des résultats obtenus à ce jour dans ces enceintes. Ma délégation considère notamment qu'à partir de maintenant, il faut placer l'accent sur le processus de mise en oeuvre des résultats.

Je voudrais aborder à présent les décisions visant à réformer les mécanismes en matière de droits de l'homme. Les quatre domaines identifiés dans le rapport du Secrétaire général sont importants, mais ma délégation considère comme particulièrement nécessaire de rationaliser l'établissement de rapports aux six organes créés par traité. Il faut des progrès dans les deux sens : une meilleure coordination et normalisation du travail des comités et la réduction de la charge de travail pour les États parties. Dans tous les cas, l'intégrité des organes créés par traité doit être maintenue. En outre, les efforts visant à intégrer les droits de l'homme dans toutes les activités de l'ONU doivent être maintenus et renforcés.

La politique de réforme du Département de l'information doit être axée sur des domaines choisis et importants, mais seulement après une évaluation de la rentabilité de l'exercice. Quant à la réforme structurelle, il vaudrait mieux modifier l'organisation existante que d'en mettre en place une nouvelle.

En outre, la réforme structurelle doit être mise en oeuvre conformément aux tendances des technologies

de l'information au XXI^e siècle. L'ère de l'information à laquelle nous vivons facilite énormément l'accès à l'information. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de regrouper les 13 centres d'information de l'ONU situés en Europe occidentale en un centre régional. Outre la création d'un centre d'information efficace, ce processus permettra de dégager des ressources nécessaires pour poursuivre d'autres activités prioritaires. En temps voulu, une démarche analogue devrait être adoptée pour d'autres régions. En outre, ma délégation considère que les versions papier des publications pourraient être encore rationalisées et réduites, à la lumière du plan de renforcement et de centralisation des communications sur le Web du Département de l'information.

Ma délégation attend avec intérêt la présentation par le Secrétaire général d'un budget-programme révisé pour l'exercice biennal 2004-2005, qui reflète de façon adéquate les priorités établies dans la Déclaration du Millénaire et par les autres grandes conférences.

Nous espérons que, lors de la préparation et la présentation du prochain budget biennal, le Secrétariat procédera à un examen critique des activités et programmes actuels et recensera les contributions et activités qui sont considérées comme étant anachroniques, marginales ou inefficaces. Ces contributions ou activités doivent être énoncées et présentées à l'Assemblée générale comme faisant partie intégrante du projet de budget-programme, ce qui permettrait aux États Membres de décider des activités et des produits auxquels il faut mettre un terme et de ceux qui doivent être conservés dans le futur programme de travail.

Pour les nouveaux programmes, ma délégation appuie l'inclusion de clauses-couperets pour faire en sorte qu'ils soient périodiquement revus et estime que des prorogations ne devront être accordées que par une résolution explicite de l'Assemblée.

Par ailleurs, les nombreux fonds d'affectation spéciale doivent être regroupés et leur gestion rationalisée afin d'améliorer le contrôle général et l'administration de ces fonds.

En ce qui concerne l'affectation des ressources aux priorités, ma délégation souscrit à l'évaluation du Secrétaire général suivant laquelle le processus de planification et de budgétisation actuel devrait être simplifié. La cohérence et la coordination des

processus de budgétisation, d'exécution et d'évaluation devraient être renforcées de sorte qu'une phase du cycle budgétaire tienne lieu de schéma pour les phases ultérieures.

Ma délégation estime en outre que les propositions de réforme concernant le plan biennal à moyen terme, la réorganisation des tâches du Comité du programme et de la coordination et de la Cinquième commission et le renforcement de l'évaluation et du contrôle devraient être discutées de manière détaillée et précisées au sein des organes appropriés des Nations Unies.

Ma délégation a pris note de la proposition d'accorder au Secrétaire général plus de latitude dans la réaffectation des ressources d'un programme à l'autre et entre les crédits afférents au personnel et d'autres crédits. À notre avis, si toute modification du mécanisme actuel devait s'avérer nécessaire après plus amples délibérations, elle devrait intervenir d'une façon susceptible d'optimiser l'utilisation des ressources et d'assurer la responsabilisation des cadres supérieurs.

Le personnel de l'ONU est un atout important et un maillon vital du bon fonctionnement de cette Organisation. La mise en oeuvre réussie des programmes et des mandats dépend beaucoup des performances du personnel. Pour revitaliser l'Organisation, son personnel doit être hautement motivé, compétent et à la hauteur de sa tâche.

Par le passé, nous avons vu de jeunes administrateurs compétents quitter l'Organisation parce qu'aucune possibilité d'avancement ne leur était offerte et pour d'autres raisons. Afin d'attirer, de motiver et de retenir en priorité un personnel hautement compétent, nous devons mettre en place un système de gestion du personnel rationnel et transparent.

Ma délégation se félicite du nouveau système de gestion lancé le 1^{er} mai 2002. Nous espérons que ce nouveau système contribuera à accroître l'impartialité et la transparence dans le recrutement, les affectations et les promotions. Comme proposé par le Secrétaire général, la mobilité horizontale du personnel doit être renforcée dans tout le système des Nations Unies. La notation des fonctionnaires devrait faire l'objet d'un examen plus poussé. En outre, les délégations des pouvoirs devraient s'appuyer sur une définition claire

des circuits hiérarchiques et mettre l'accent sur les responsabilités et les obligations redditionnelles.

En ce qui concerne la proposition du Secrétaire général de lever les restrictions imposées à la promotion du personnel des services généraux à la catégorie des administrateurs, ma délégation est toujours d'avis que les concours nationaux de recrutement sont les moyens les meilleurs et les plus équitables pour recruter les administrateurs débutants dans l'Organisation. C'est particulièrement approprié vu qu'il est nécessaire d'accorder une attention égale entre les candidats internes et externes, la pyramide des âges du personnel et la répartition géographique équitaine.

Un autre motif de préoccupation est, pour ma délégation, la proposition de créer un nouveau poste de Sous-Secrétaire général au Département des affaires économiques et sociales, et elle voudrait que cette question soit examinée plus en détail dans le contexte du prochain budget biennal avant de prendre une décision.

Ma délégation relève que de nombreuses propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général risquent d'avoir des incidences financières. Tout en ne considérant pas le processus de réforme comme un simple exercice de compressions budgétaires, ma délégation est fermement convaincue que la discipline budgétaire devrait être l'un des principes directeurs de nos délibérations sur les initiatives de réforme proposées.

Pour terminer, ma délégation aspire à participer activement aux discussions sur le train de réformes proposé par le Secrétaire général en vue de réaliser notre objectif commun d'une Organisation des Nations Unies redynamisée.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour l'établissement du document intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », qui représente une nouvelle étape dans le processus de réforme en cours de l'ONU. Nous sommes d'avis qu'il faut faire avancer ce processus plus rapidement que nous l'avons fait jusqu'ici. Je ne mentionnerai que quelques priorités dans cette intervention.

Pour être plus efficaces, nous devons renforcer les organes principaux des Nations Unies et resserrer la

coopération entre eux de façon à éviter les chevauchements et les doubles emplois et à encourager la complémentarité de leurs activités. Le Conseil économique et social a déjà commencé à prendre des mesures en vue de rationaliser son travail et d'améliorer la coordination entre ses commissions techniques et les divers fonds, programmes et institutions des Nations Unies. Le processus de revitalisation de l'Assemblée générale vient de commencer et nous sommes d'avis qu'il nous faut prendre des mesures et des décisions plus courageuses pour que cette instance universelle soit plus forte, que son activité soit plus efficace et que ses décisions soient mieux respectées.

Puisqu'un large consensus existe sur un certain nombre de questions, nous pouvons, grâce aux efforts conjugués et dévoués et au magistère du Président de l'Assemblée générale, faire de rapides progrès, mais il nous faut poursuivre le dialogue. Il faut une pensée créatrice et peut-être une sorte d'accord global dans lequel chacun de nous trouvera son compte. Qu'il me soit permis de rappeler aux Membres que le dialogue sur la réforme du Conseil de sécurité a déjà eu des effets secondaires positifs, notamment une meilleure transparence et l'ouverture des travaux du Conseil.

La coopération entre les organes principaux des Nations Unies s'améliore donc. En 2002, la participation du Président du Conseil économique et social aux délibérations du Conseil de sécurité est devenue une pratique établie chaque fois que c'était approprié. Il en va de même pour la participation du Président du Conseil de sécurité aux travaux du Conseil économique et social. Les groupes ad hoc sur l'Afrique du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social coopèrent étroitement aussi. Si l'expérience de la création du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau réussit, ce que je crois fermement, elle ouvrira la voie à des activités similaires futures de consolidation de la paix après un conflit et ouvrira un chapitre entièrement nouveau pour la coopération étroite qui pourra s'établir entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix en période postconflictuelle. Les activités de l'Assemblée générale – en particulier ses Deuxième et Troisième Commissions – et du Conseil économique et social devraient également être mieux coordonnées. La question a été débattue au

niveau des Présidents des deux organes mais exige des efforts plus rigoureux et une solution globale.

Enfin, la coopération du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce devrait être renforcée et mieux structurée. Cette coopération est bénéfique pour tous. Les institutions de Bretton Woods verront leur légitimité rehaussée tandis que le Conseil économique et social tirera profit de son influence accrue et de sa prise de position renforcée dans le mécanisme mondial de prise de décisions.

Nous souscrivons pleinement à l'avis du Secrétaire général selon lequel nous devons mettre en conformité nos activités et nos priorités. Nous disposons des directives et des objectifs clairs dont nous sommes tous convenus dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard, nous soutenons l'intention du Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, en 2003, un budget-programme entièrement révisé reflétant les priorités arrêtées lors de l'Assemblée du Millénaire. Nous saluons également la suggestion du Secrétaire général de faire participer davantage les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé à notre travail. Nous devrions être prêts à coopérer et faire preuve de créativité pour trouver de nouveaux moyens d'impliquer le secteur privé et les ONG.

À l'heure de la mondialisation, les efforts tendant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme revêtent, ou devraient revêtir, un caractère universel. C'est pourquoi nous saluons sans réserve la section du rapport qui porte sur le renforcement des droits de l'homme. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que les États Membres doivent, lorsqu'ils votent sur les questions dont est saisie la Commission des droits de l'homme ou qu'ils en débattent, se laisser guider par une volonté réelle de consolidation des droits de l'homme partout dans le monde. La réalisation des objectifs de promotion et de protection des droits de l'homme ne doit pas être détournée par différents arrangements politiques et la crédibilité de la Commission ne doit pas être compromise.

Outre la Commission des droits de l'homme, il y a un certain nombre d'organes créés par les traités et les mécanismes et procédures de défense des droits de l'homme qui constituent un réseau étendu et complexe. Il conviendrait de remédier à l'ampleur et à la complexité de ce système en adoptant une démarche

plus coordonnée, surtout si l'on considère les règles que les comités imposent en matière de présentation des rapports aux termes des principaux traités et conventions relatifs aux droits de l'homme, qui devraient être normalisés et rationalisés.

La République de Croatie est fermement convaincue que les efforts de promotion et de protection des droits de l'homme doivent commencer au niveau national. C'est pourquoi nous appuyons vigoureusement le projet de renforcement, au niveau des pays, des actions menées par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

Pour terminer, nous sommes certains qu'il faut avancer plus rapidement dans le processus de réforme. Nous appuyons donc l'intention du Secrétaire général d'entreprendre, sous son autorité, certaines des initiatives citées dans le rapport. Nous pensons que le rapport offre des directives intéressantes en ce qui concerne les activités sur lesquelles les États devraient s'entendre entre eux. Nous pensons par ailleurs que nous ne devrions pas reporter nos délibérations. Ma délégation est prête à jouer un rôle actif dans ce processus.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Inde, j'ai le plaisir de participer à ce débat sur le renforcement du système des Nations Unies et de pouvoir présenter les observations de ma délégation sur les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Nous tenons à exprimer notre gratitude à la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, pour les explications détaillées qu'elle a données au cours de différents échanges de vues ainsi que lors des consultations officieuses que le Président de l'Assemblée générale a organisées le 24 octobre 2002.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir présenté pour la poursuite de son programme de réforme une série de propositions très complètes qui sont le prolongement de celles qu'il a faites en juillet 1997, au début de son premier mandat (*Voir A/51/950 et Add.1 à 6*). Ces propositions portent sur divers domaines d'activité et sur le fonctionnement de l'Organisation et offrent des suggestions sur la manière de l'améliorer des points de vue aussi bien stratégique que pratique.

Comme beaucoup d'autres délégations, l'Inde considère la réforme comme un processus permanent,

en quelque sorte une oeuvre en évolution. L'Organisation des Nations Unies a déjà entrepris plusieurs réformes, à commencer par l'élargissement du Conseil de sécurité au milieu des années 60. La planification et la budgétisation ont été introduites au milieu des années 70 et des efforts de restructuration de l'appareil intergouvernemental et des structures d'appui du Secrétariat dans le domaine économique et social ont été entrepris à la fin des années 80. Ces trois dernières années, des efforts ont été déployés pour imprimer un nouvel élan au fonctionnement de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les propositions de réforme du Secrétaire général s'inscrivent dans le cadre de cet enchaînement d'opérations, et c'est aux États Membres qu'il appartient d'essayer de traduire dans les faits ce besoin réel d'améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

Comme beaucoup d'autres délégations, l'Inde a exprimé son profond soutien politique au processus de réforme. Nous l'avons fait à différents niveaux depuis que les propositions de réforme du Secrétaire général ont été présentées le mois dernier, convaincus que nous sommes que l'efficacité de l'ONU et l'amélioration de sa rapidité d'intervention face aux objectifs prioritaires des États Membres sont cruciales, en particulier pour les pays en développement, qui constituent la grande majorité de ses Membres.

Avant d'analyser certains des éléments précis de l'ensemble de propositions présenté par le Secrétaire général, il convient de rappeler que certains des autres points de l'ordre du jour dont traite l'Assemblée générale se rattachent à cette question. Nous pensons notamment aux points qui se rapportent à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (point 53 de l'ordre du jour) et au suivi intégré des conférences mondiales (point 92 de l'ordre du jour). Il importe de considérer les structures et les processus de manière globale afin que les réformes et les changements que l'on cherche à introduire au titre des différents points aillent dans le même sens pour pouvoir se maintenir à long terme.

Le Secrétaire général a expliqué d'entrée de jeu que les propositions de réforme ne devaient pas être considérées comme une tentative de réduire les dépenses. Les mesures de réforme doivent avoir pour objectif principal d'améliorer l'efficacité et la productivité de l'Organisation. Si on s'aperçoit, au bout du compte, que la restructuration va entraîner une augmentation des dépenses, les États Membres devront

faire preuve de la volonté politique nécessaire et soutenir les mesures de réforme en acceptant cette augmentation.

Nous notons que certaines des mesures de réforme relèvent de la compétence du Secrétaire général et qu'il pourra les mettre en oeuvre de sa propre initiative. Ce n'est que dans les domaines dans lesquels il faut un accord préalable des États Membres ou agir de concert avec ces derniers qu'il lui faudra une autorisation expresse de l'Assemblée générale. Même ici, nous constatons qu'il y a certaines mesures qui pourraient être mises en oeuvre sans grande difficulté. Dans plusieurs domaines, un processus de réforme pourrait être lancé une fois que l'Assemblée générale aura autorisé le Secrétaire général à l'engager.

Il est d'autres domaines encore dans lesquels les États Membres auront peut-être besoin de précisions avant d'autoriser le Secrétaire général à procéder à des changements ou à appliquer des mesures. Toute décision ou résolution de l'Assemblée générale concernant les propositions de réforme devra faire clairement apparaître ces catégories et bien préciser la position des États Membres.

Comme le temps presse, nous n'allons pas exposer nos vues sur chacune des nombreuses propositions faites par le Secrétaire général, mais plutôt nous contenter de commenter quelques-unes d'entre elles. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera complète sans une restructuration du Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif et de conférer à ses décisions davantage de légitimité et d'autorité. Nous continuons d'attacher une grande importance à la réforme et à la restructuration du Conseil de sécurité, y compris à l'augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents, et nous souhaitons qu'il y ait une représentation adéquate des pays en développement parmi les nouveaux membres permanents et non permanents.

Tout comme le Secrétaire général, nous attachons une très haute priorité à la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement. Par ses propositions, le Secrétaire général démontre ainsi la priorité qu'il attache au développement socioéconomique et montre qu'il est résolu à en faire l'élément central des activités de l'Organisation.

Le Secrétaire général parle en notre nom à tous lorsqu'il appelle à une réduction du nombre de réunions et du nombre de rapports. Toutefois, il est essentiel de décider de ce qu'il faut inclure et de ce qu'il faut exclure. Étant donné la taille et la diversité de cette organisation universelle, c'est là un domaine auquel il faudra réfléchir soigneusement pour parvenir à dégager un accord au niveau politique. Nous pensons que le mieux serait que le Secrétaire général présente une série de propositions sur la réduction du nombre de réunions de même que sur la réduction du volume de documentation qui aillent dans le sens des suggestions intitulée « mieux desservir les États Membres », afin que les États Membres les examinent.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général quant à la nécessité d'actualiser continuellement le programme de travail et de recenser, pour les supprimer, les mandats et les activités devenus inutiles. Les clauses-couperets devraient couvrir à la fois les nouveaux mandats et les activités existantes, faute de quoi nous nous trouverons confrontés à l'anomalie de devoir soumettre toute nouvelle initiative et tout nouveau mandat à des limites de temps spécifiques, alors que certains points existent depuis des années et continuent de figurer à l'ordre du jour de divers organes bien après qu'ils sont devenus totalement obsolètes. Sans aucun doute, l'Assemblée générale devra assumer la responsabilité d'examiner et de renouveler les mandats par le biais de décisions expresses.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à lancer des processus visant à rationaliser et alléger la charge d'établir des rapports dans le domaine des droits de l'homme, en particulier pour les pays en développement. Nous sommes certains que le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme consultera les États Membres au moment approprié avant de finaliser ses recommandations en consultation avec les organes créés par traité. De même, nous attendons l'ouverture de consultations avec les États Membres sur l'examen des procédures spéciales.

Nous sommes assez préoccupés par les propositions contenues dans les paragraphes 50 et 51 du rapport, aux termes desquelles le coordonnateur résident, qui surveille les activités opérationnelles de développement et de coopération pour le développement, recevrait le mandat d'incorporer les activités liées aux droits de l'homme au niveau des

pays. Notre préoccupation dérive de la possibilité que les ressources très limitées qui sont disponibles dans le domaine de la coopération technique pour le développement, en particulier dans le domaine crucial de la mise en valeur des ressources humaines, soient réorientées vers les droits de l'homme, la bonne gouvernance et d'autres aspects moins urgents du développement pour certains. Bien que nombre des conférences internationales aient débouché sur des promesses de ressources additionnelles pour le développement, le renforcement des capacités et la coopération technique, ces ressources peinent à affluer. Dans ces circonstances, charger le coordonnateur résident de promouvoir les droits de l'homme au niveau des pays ne pourrait que se faire au dépens de la coopération technique traditionnelle, ce qui serait difficilement acceptable dans la plupart des pays en développement.

Il y aurait aussi deux conséquences annexes. Premièrement, il y aurait une tendance à déplacer le centre de l'attention et les ressources des activités traditionnelles au nom de la programmation nationale, c'est-à-dire sous le prétexte que le système des Nations Unies ne ferait que répondre aux « demandes » des pays bénéficiaires. Deuxièmement, l'assistance sous forme de dons serait utilisée pour la défense de certaines idées et pour transmettre des conseils de l'extérieur, ce qui n'est pas une évolution positive et qui pourrait brouiller la limite entre le conseil et le processus de décision. Cela constituerait un phénomène indésirable qui porterait atteinte aux caractéristiques éprouvées du système des Nations Unies, à savoir la neutralité, la capacité de réaction, l'universalité et l'impartialité.

Nous avons pris note des propositions faites en vue d'améliorer l'information et notamment d'élargir les programmes éducatifs et de dynamiser les activités du Département de l'information. Dans son principe, nous soutenons la proposition visant à créer des centres d'information régionaux, à la place du système actuel des centres d'information des Nations Unies en Europe occidentale, où ces centres dépensent une grande partie des ressources du Département. Toutefois, nous souhaiterions étudier les incidences de l'extension de ce système aux régions en développement, où ils ont offert des services précieux. Nous soutenons les autres propositions du Secrétaire général en vue de restructurer ce Département et d'améliorer le contrôle des publications. Compte tenu de son dynamisme, de

son image et de son initiative, nous ne doutons pas que ces propositions renforceront l'efficacité du Département en général.

Les propositions du Secrétaire général tendant à renforcer l'efficacité de la présence de l'Organisation sur le terrain dans les pays en développement prévoient aussi une programmation conjointe et le regroupement des ressources. De telles tentatives ont déjà été faites, sans grand succès. Nous espérons que les efforts actuels seront plus efficaces.

Le Secrétaire général a l'intention de présenter au cours de l'année prochaine un document visant à clarifier les rôles et les responsabilités en matière de coopération technique. Il a aussi l'intention de constituer un groupe de personnalités afin de passer en revue les relations entre l'ONU et la société civile. Concernant la coopération technique, nous espérons que le document pourra non seulement préciser les rôles et responsabilités mais aussi proposer des moyens d'améliorer la capacité technique des services du Secrétariat responsables de la coopération technique et d'identifier les besoins dans ce domaine ainsi que les moyens d'y répondre. De même, s'agissant du groupe chargé d'étudier les relations entre l'ONU et la société civile, nous espérons que le mandat du groupe sera établi de façon à préserver le caractère intergouvernemental de l'Organisation et à préciser la responsabilité qui incombe en dernier ressort aux gouvernements en ce qui concerne les décisions prises à l'ONU et leur mise en oeuvre.

Il existe un domaine qui exige un examen et une réflexion plus approfondis, à savoir le nouveau système de planification et de budgétisation proposé par le Secrétaire général. Les mesures suggérées par ce dernier de manière à faire coïncider le plan à moyen terme et l'exercice budgétaire pourraient constituer une option réaliste mais exigent manifestement une analyse plus méticuleuse et plus détaillée.

Le Secrétaire général semble favoriser l'élimination du Comité du programme et de la coordination, sans rien proposer d'autre quant à la façon dont le mandat du Comité pourrait être repensé afin de mieux correspondre aux nécessités et aux réalités actuelles. Le Secrétaire général a demandé la latitude de réaffecter, à concurrence de 10 % pour un cycle budgétaire donné, des ressources d'un programme à l'autre et entre les crédits afférents au personnel et d'autres crédits. Même au sein des

administrations nationales, il est douteux que les ministères des finances accepteraient d'accorder aux ministères dépensiers une telle latitude et flexibilité pour réaffecter des ressources à concurrence de 10 % d'une ligne de crédits à une autre pendant un cycle budgétaire donné. C'est un domaine dont il faut soigneusement étudier les incidences. Nous craignons en outre qu'un large pouvoir de réaffectation des ressources, sans consultation ou approbation des organismes intergouvernementaux ne puisse introduire une distorsion dans les mandats intergouvernementaux. Une fois de plus, les pays en développement pourraient se retrouver perdants.

Nous avons pris note des propositions faites par le Secrétaire général en vue d'accroître la motivation du personnel et sa mobilité au sein du système des Nations Unies. Nous sommes persuadés que l'expérience accumulée au cours des ans par la section du Secrétariat chargée de la gestion des ressources humaines, la Commission de la fonction publique internationale, le Tribunal administratif des Nations Unies et d'autres organes similaires devrait être exploité au mieux pour appliquer les mesures envisagées dans les décisions 25 à 35 du rapport du Secrétaire général.

Voilà certaines analyses préliminaires de ma délégation quant aux propositions de réforme faites par le Secrétaire général. Nous attendons avec intérêt de travailler avec d'autres délégations lors des débats et consultations qui auront lieu. Plus généralement, nous partageons l'impression communiquée avec tant de vigueur par la Vice-Secrétaire générale dans un article récent, à savoir que l'ONU, en tant qu'Organisation, doit offrir une gestion et une coopération au niveau mondial afin de s'attaquer aux vastes problèmes que le monde doit affronter, problèmes qui transcendent les frontières nationales. Pour relever ce défi, trois grandes initiatives s'imposent pour rehausser la légitimité de l'Organisation, mettre au point des instruments et des institutions pouvant relier un vaste éventail de questions complexes et interdépendantes et enfin garantir l'efficacité. Il faut aussi établir un juste équilibre entre des institutions universelles et des institutions efficaces. L'Inde estime que si le système des Nations Unies veut jouer un rôle déterminant pour régler les problèmes du monde, il doit recevoir l'autorité et les ressources nécessaires. L'Assemblée devrait pouvoir donner une orientation claire au Secrétaire général afin de promouvoir le processus de

réforme. Je souhaite offrir le plein soutien de la délégation indienne pour assurer le succès de cette entreprise.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en espagnol*) : Le Brésil s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Faire de l'Organisation un outil plus efficace pour atteindre nos priorités est un objectif commun à tous les États Membres de l'ONU. Dans ce contexte, la proposition du Secrétaire général vient à point nommé dans notre effort collectif de mener à bien une réforme qui permettra à l'ONU de travailler de manière plus efficace.

Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé des consultations officieuses ouvertes à tous les États Membres le 24 octobre, donnant ainsi la possibilité d'entamer un échange de vues entre les États Membres et le Secrétariat.

Globalement, les propositions du Secrétaire général peuvent être répertoriées en trois catégories. La première comprendrait les initiatives qui peuvent être prises par le Secrétariat sans l'autorisation explicite de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général pourrait commencer à appliquer ces mesures, sans préjuger toutefois des modifications que les États Membres pourraient juger nécessaires dans le cas où les changements apportés n'aboutiraient pas à l'amélioration escomptée du fonctionnement de l'Organisation.

La deuxième catégorie de propositions se caractérise par le fait qu'elles appellent des études proposant les moyens de renforcer la capacité d'agir de l'ONU. La majorité des propositions relatives au renforcement de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme relève de cette catégorie. C'est par exemple le cas des propositions exposées dans les décisions 2 à 5, qui demandent au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de tenir des consultations sur l'élaboration des rapports et des plans de coopération avec les organes créés par les traités et directement avec les États Membres de l'Organisation. Cela ne permet pas une analyse plus approfondie des propositions sur cette question. Il serait plus logique que ces propositions soient examinées par les États Membres de l'Organisation lorsque les études seront prêtes.

La troisième catégorie de propositions correspond à ce qui était appelé « recommandation » dans le rapport précédent du Secrétaire général sur la réforme de l'Organisation. Afin d'appliquer les mesures relatives à ces propositions, des mandats explicites de l'Assemblée générale seront nécessaires pour autoriser le Secrétaire général à aller de l'avant. D'une manière générale, il faudra plus de temps et d'informations pour que la majorité des États Membres soient en mesure d'examiner et d'évaluer correctement les effets de telles mesures. À cette fin, il faudra maintenir un dialogue constant entre les États Membres et le Secrétariat.

La plupart des mesures liées à la réforme du budget de l'Organisation relèvent aussi de cette dernière catégorie. Même si nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur la nécessité de simplifier le processus budgétaire et l'élaboration du plan à moyen terme, ainsi que sur celle de disposer d'un système plus strict d'évaluation et de contrôle des dépenses de l'ONU, nous ne sommes pas pleinement convaincus que les mesures proposées, telles que raccourcir de moitié le plan à moyen terme ou éliminer le Comité du programme et de la coordination, constituent la meilleure voie à suivre pour y parvenir. Ces questions doivent être examinées plus attentivement.

Un dernier point que je me dois de soulever est celui de la réforme du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général consacre à peine trois paragraphes au début de son rapport à cette question. En dépit de cela, il se montre très catégorique sur la question, affirmant au paragraphe 20 de son rapport (A/57/387) : « aucune réforme de l'ONU ne sera complète sans une réforme du Conseil de sécurité ». Je ne m'étendrai pas sur la position, bien connue, de mon pays concernant la réforme du Conseil. Toutefois, il semble nécessaire de souligner la coïncidence des points de vue sur l'importance de cette question. À cet égard, convaincu que vous saurez, Monsieur le Président, consacrer à ce processus toute l'attention qu'il mérite, je tiens à rappeler que les progrès dans les négociations sur la réforme du Conseil dépendront dans une large mesure de la direction que la présidence de l'Assemblée générale saura leur donner.

Lors des consultations tenues le 24 octobre, la Vice-Secrétaire générale a souligné que le caractère stratégique et la nature du programme de changement sont les aspects principaux du document intitulé

« Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ». Tout en reconnaissant la nécessité de fournir davantage de détails sur certaines des mesures contenues dans le rapport, elle a indiqué que ce qui était attendu de cette première étape d'examen était de pouvoir compter sur les réactions et les conseils des États Membres. En conséquence, je me garderai de formuler des propositions spécifiques concernant les mesures envisagées dans le document, et je me limiterai à assurer le Secrétaire général qu'il peut compter sur la participation et le soutien actifs de la délégation brésilienne lors du débat et de l'adoption des décisions relatives aux réformes proposées.

Comme vous l'avez déjà indiqué, Monsieur le Président, le dialogue continu sur les propositions de réforme doit se poursuivre dans le cadre de consultations officieuses entre les États Membres. Afin de garantir que ces consultations aient le caractère productif que nous espérons voir reflété dans le résultat final de ce processus, je voudrais conclure en insistant de nouveau sur le fait que les consultations futures devraient se fonder sur la séparation thématique des mesures contenues dans le document.

Mme Loeban Tobing-Klein (Suriname) (*parle en anglais*) : La communauté internationale a besoin d'une institution multilatérale forte pour affronter les problèmes mondiaux contemporains en cette ère de mondialisation. Notre organisation continue d'être la meilleure instance pour débattre des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Pour fonctionner de manière efficace dans ce processus dynamique que sont les relations internationales aujourd'hui, des réformes sont indispensables pour renforcer l'Organisation.

C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'initiative du Secrétaire général d'aborder, une nouvelle fois, la question de la réforme de l'ONU au moyen d'un programme tendant à aller plus loin dans le changement. Nous le félicitons de son excellent rapport, qui examine comment renforcer l'ONU, agir utilement, mieux servir les États Membres, mieux travailler ensemble, financer les priorités, investir dans l'excellence et gérer le changement.

Les réformes esquissées dans le rapport du Secrétaire général conduiront à une ONU plus efficace qui sera mieux à même de nous venir en aide pour atteindre les Objectifs clefs du Millénaire pour le développement. Au niveau national, mon

gouvernement s'efforce d'atteindre ces objectifs en intégrant, d'abord et surtout, cette série de priorités aux politiques nationales.

Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait reconnu l'importance de réformer l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous partageons sans réserve le point de vue selon lequel « Pour concrétiser la vision d'un monde juste et pacifique qu'appelle la Charte, il est essentiel de promouvoir et de défendre les droits de l'homme » (A/57/387, par. 45). Nous nous félicitons donc du travail accompli par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, ainsi que des propositions avancées par le Secrétaire général pour intensifier l'action de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme.

À cet égard, nous devons insister sur le fait que tout être humain possède le droit au développement. Ce droit est inscrit dans la Déclaration sur le droit au développement, qui a été adoptée par l'Assemblée générale dans la résolution 41/128 du 4 décembre 1986. Développement et respect des droits de l'homme sont interdépendants.

Nous convenons pleinement que le très précieux rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » accorde une attention particulière aux droits de l'homme et à leur corrélation avec le développement. Ma délégation est extrêmement satisfaite de cette approche fondée sur le respect des droits et nous remercions le Secrétaire général de l'avoir adoptée. À cet égard, nous voulons également souligner combien il importe que l'éducation dans le domaine des droits de l'homme soit un élément clef du développement.

Au cours de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993, le droit au développement a une nouvelle fois été proclamé droit universel et inaliénable, ainsi que partie intégrante des droits fondamentaux de la personne humaine.

Toutes les propositions de changements, d'améliorations et de mesures de rationalisation qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sont axées sur la population mondiale : elles visent à améliorer et à rendre plus satisfaisante la vie des habitants de la planète, à atteindre les objectifs de développement et à faire en sorte que l'Organisation

des Nations Unies devienne un instrument plus efficace au service de la population mondiale, comme le Secrétaire général l'a dit hier matin lors de l'ouverture du débat consacré à son rapport.

En ce qui concerne le Département de l'information, les améliorations proposées visent à mettre l'accent sur la qualité plutôt que sur la quantité des rapports et des conférences de l'ONU; à renforcer les partenariats avec la société civile et le secteur privé; à allouer les ressources aux questions prioritaires et à investir dans le personnel de l'ONU. Ce sont les domaines dans lesquels nous prévoyons des changements. Nous sommes particulièrement satisfaits de voir que le Secrétaire général a reconnu que les petits pays, comme le mien, ont du mal à jouer un rôle véritable dans les activités de l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où il leur est difficile de participer aux nombreuses rencontres qui ont lieu tous les ans et de suivre ce rythme.

Le Suriname a eu le privilège de présider la réunion du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pendant le mois de septembre. À cette occasion, le Secrétaire général, qui a présenté son rapport au Groupe, a déclaré que cette réunion était la première d'une série qu'il comptait tenir avec les organisations régionales. Il a fait appel aux compétences des États Membres et a demandé des avis techniques aux différents comités.

Ma délégation prend note avec satisfaction du fait que, durant cette importante réunion d'information, le Secrétaire général a mis l'accent sur différentes questions prioritaires, telles que : la promotion et la protection des droits de l'homme, et l'extension de l'assistance des États Membres dans ce domaine; la nécessité, pour l'ONU, de répondre aux besoins de la communauté internationale, d'accélérer son action et de la porter à un niveau plus élevé; l'amélioration de l'octroi des ressources aux domaines prioritaires; le renforcement de l'interaction entre l'ONU et la société civile; la responsabilité de l'Organisation vis-à-vis des affaires africaines; la rationalisation des principales fonctions de l'Organisation des Nations Unies; l'amélioration de la coordination dans le domaine économique et social, en particulier dans les pays en

développement; l'amélioration des services destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux États Membres en général; l'ajustement des priorités de l'ONU aux objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que lors des récents sommets et conférences; la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire en matière de développement; et l'intérêt accru pour les technologies de l'information et des communications.

Si nous, États Membres, qui avons le privilège d'appartenir à la grande famille des nations dotées de formidables possibilités de développement, parvenons à conjuguer nos efforts pour atteindre les objectifs primordiaux formulés dans l'important rapport du Secrétaire général, nous pourrions nous montrer dignes des nobles valeurs, principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire le respect des droits de l'homme, la dignité humaine, l'équité, la tolérance, la paix, la sécurité nationale et internationale, ainsi que le progrès social et économique.

Le Gouvernement surinamais est sensible aux efforts importants, sérieux et continus que le Secrétaire général a déployés pour améliorer la vie des habitants de cette planète; nous soutenons pleinement le Secrétaire général dans ses activités qui visent à renforcer notre Organisation; nous attendons avec un vif intérêt de nouvelles améliorations de l'ONU et sommes prêts à y contribuer de quelque manière que ce soit, chaque fois que cela sera possible.

La séance est levée à 13 h 10.